

Indépendance et Démocratie Populaire

Programme politique



Action socialiste de libération nationale (ASLN)

Voici le **programme politique** de notre mouvement, soit **l'Action socialiste de libération nationale (ASLN)**, anciennement connu sous l'appellation de **Parti communiste du Québec (PCQ)**.

Le document qui suit, inclut toutes les bonifications adoptées par ses membres, lors des congrès successifs de **2008, 2009, 2011, 2012, 2016, 2019** et **2022**. **L'ASLN** est notre nouveau nom, tel que convenu lors d'un congrès spécial, tenu le **27 avril 2024**.

Tout ceci s'insère dans le cadre d'un processus très important pour nous, amorcé il y a maintenant près de 20 ans, pour nous coller encore davantage à la réalité du combat pour le socialisme au Québec.

Site Internet : www.asln.quebec

Pour communiquer avec nous et/ou commander d'autres copies de ce programme :

Consultez notre site Internet

Action socialiste de libération nationale (ASLN) – 2024

Programme politique de l'ASLN

Préambule :

Par décision de son congrès extraordinaire, tenu le 27 avril 2024, le Parti communiste du Québec est désormais renommé Action socialiste de libération nationale (ASLN).

L'ASLN, comme son nom l'indique, considère que les objectifs immédiats du prolétariat québécois sont la libération nationale du Québec par son accession à la pleine indépendance politique, par la séparation du Québec d'avec le Canada colonialiste et impérialiste, et d'instaurer le socialisme dans la République du Québec qui naîtra de cette indépendance. L'objectif final, lui, reste et demeure le communisme.

L'ASLN a abandonné le titre de Parti communiste, car une telle appellation est quelque chose qui se mérite, et non une couronne dont n'importe quelle organisation peut s'affubler, sans soutien réel des masses ouvrières, sans avoir unifié les communistes du pays. L'ASLN espère participer à cette unification des communistes du Québec, à la prise de conscience et à l'organisation de la classe ouvrière québécoise en vue de la création du véritable Parti communiste du Québec.

Toujours dans le cadre de ce congrès extraordinaire, les membres de l'ASLN tenaient à réaffirmer, notamment par la modification de ses statuts, que son fondement théorique est maintenant plus que jamais le marxisme-léninisme.

L'ASLN adhère pleinement et entièrement aux conceptions léninistes de la révolution socialiste, entre autres sur ses principes d'organisations, sur la dictature du prolétariat et sur le rôle et la convergence des luttes de libération nationales et du mouvement ouvrier des pays dominants

Programme politique de l'ASLN

pour vaincre l'impérialisme. L'ASLN réitère donc fermement son appartenance au mouvement communiste international et son appui au camp anti-impérialiste.

L'ASLN se veut la continuation directe des luttes du peuple québécois, des Patriotes de 1837-1838 au mouvement national et ouvrier des années 1960-1970. C'est tout l'héritage révolutionnaire de notre peuple que nous brandissons comme notre étendard, et que nous actualisons dans les conditions du 21e siècle.

L'indépendance nationale et la révolution socialiste sont les seuls garants de la liberté de notre peuple, et de tous les peuples du monde.

Contribuer au meilleur de nos ressources et de notre influence à la mise en œuvre et au renforcement d'alliances qui tiennent compte à n'importe quel moment de l'état de la situation et des défis qui nous attendent collectivement pour faire avancer la société québécoise a toujours été et continuera d'être au cœur de l'action des communistes membres de notre parti.

C'est imbriqué dans toute l'histoire de notre parti, depuis ses tous débuts. Cela fait partie d'un héritage dont nous pouvons être fiers.

Le principe sous-tendant ces alliances est simple : l'union fait notre force. En soi, nous n'avons rien inventé, sinon que d'avoir finalement étendu ce principe à plus large échelle.

Les travailleurs et les travailleuses appliquent ce même principe depuis belle lurette. Les syndicats, qui représentent sans conteste les principales ainsi que les plus importantes organisations de la société civile, consacrent ce

Programme politique de l'ASLN

principe.

Bon nombre d'organisations politiques, passées et toujours présentes, furent créées sur la base de ce principe, des suites de constats faisant état du fait que ce qui nous unissait de fait, au niveau des points de convergence, dépassait largement ce qui pouvait toujours nous diviser.

Notre organisation ne fait pas exception à cela et nous sommes loin d'être les seuls à avoir passé et vécu un tel processus.

Ceux et celles qui prétendent qu'ils sont contre les alliances, par principe, et en tout temps, ou bien ne savent pas de quoi ils parlent, ou cherchent tout simplement à masquer leur propre inaction, sectarisme, et leur propre incapacité à pouvoir faire quoique ce soit sinon qu'à déblatérer à tort et à travers.

Force est de constater que les alliances et les unions ne sont pas un phénomène simple et rectiligne. Cela ne peut se concrétiser en criant ciseau. Cela peut prendre du temps. Cela peut aussi demander énormément d'efforts et de luttes.

C'est aussi quelque chose pour lequel on ne doit jamais baisser la garde, à défaut de quoi tout peut aussi finir par basculer. À cet égard, on ne doit jamais prendre pour acquis que ce qui peut nous unir un jour, continuera encore de nous unir demain, ou que tous et chacun, sauront toujours garder en tête de ce qui importe le plus, ce qui inclut aussi de garder en tête justement que ce qui nous unit devrait primer sur ce qui peut encore nous diviser.

Par définition, le patient travail pour bâtir, et ensuite, continuer de consolider de telles alliances ou union, tout dépendant de l'état des lieux, ce qui sous-entend donc aussi de toujours savoir-faire l'analyse concrète de la situation

Programme politique de l'ASLN

concrète, à chaque grande étape de notre action politique et des événements qui peuvent se succéder, impliquera forcément pour toutes les forces impliquées de faire des compromis et d'accepter aussi de confronter nos idées à celles des autres.

Toute la question devient alors de pouvoir déterminer ce qui peut être un compromis acceptable pour continuer de faire avancer les choses et ce qui, au contraire, serait un compromis ou une exigence inacceptable. Un tel constat découle en même du fait que rarement la situation politique dans laquelle nous finirons par évoluer, sera idéale et que ce que nous aurions voulu faire ne pourra peut-être pas voir le jour tout de suite.

Il faut garder conséquemment en tête le fait que la politique est et demeurera également l'art du possible et que vouloir mettre la barrière trop haute, sans égard véritablement avec ce qui pourrait être accompli peut être aussi dommageable que de capituler trop vite face aux difficultés. Dans les deux cas, cela pourrait d'ailleurs mettre en péril ces mêmes alliances.

Érigé en théories, ces deux déviations deviennent alors ce qu'on appelle le gauchisme, ou l'opportunisme de droite. Si les alliances sont un élément crucial de toute stratégie, la nature elle-même de ces alliances peut et de fait aura en même temps tendance à changer avec le temps, parce que la situation change elle-aussi, de même que les défis que celle-ci peut poser.

Conséquemment, ceux avec qui nous devrions nous allier aujourd'hui, pourraient encore rester nos alliés demain, mais ils pourraient aussi devenir des adversaires. Cela découle aussi du fait que les individus, les partis, ainsi que tout le reste des différentes organisations politiques ou autres, œuvrant dans notre société continuent eux aussi à évoluer, dans un sens ou dans l'autre.

Programme politique de l'ASLN

Si, aujourd'hui, nous disons que la tâche principale est d'œuvrer à la réalisation de l'indépendance, laquelle est et demeure toujours la première condition à la réalisation du socialisme chez nous – ce que nous affirmons bien haut dans le 1er paragraphe de notre programme –, on comprendra aussi que le type d'alliance que cela sous-tend sera nécessairement différent du type d'alliance qu'il faudra plus tard concevoir et bâtir après, une fois que l'indépendance du Québec aura justement été réalisée.

La situation aura alors changé et il nous faudra donc aussi à ce moment-là revoir tout ce que cela pourrait signifier en termes d'alliances et de stratégies.

Ceux et celles qui prétextent et élaborent d'ores et déjà toutes sortes de scénarios à propos de ce qui pourraient arriver à ce moment-là pour justifier leur refus de travailler avec tels ou tels mouvements ou partis, au cas où les choses pourraient encore changer, n'ont rien compris à l'ABC de la politique ou ne veulent tout simplement rien comprendre.

De fait, la situation politique, au Québec, changera, après la réalisation de l'indépendance. Nous aurons enfin tous les outils et moyens à notre disposition pour façonner notre propre destin. Les alliances d'aujourd'hui en seront également profondément affectés aussi et de nouveaux choix devront alors être pris. C'est une évidence. Mais nous n'en sommes pas là. Pas encore.

La base politique de ces alliances devra forcément aussi être régulièrement revue et adapté en fonction de l'évolution de la situation. À n'importe quel moment, ceux et celles qui sont prêts à s'unir et ou à collaborer à une alliance, quelle qu'en soit la forme, seront peut-être prêts à aller jusqu'à un certain point, mais pas au-delà. Par la suite, les choses pourraient en même temps évoluer, négativement, ou, au contraire, plus positivement. Et ce qui n'était toujours pas

Programme politique de l'ASLN

acceptable hier, pourrait donc le devenir demain. D'où l'importance de toujours rester alerte, ne rien prendre pour acquis, mais aussi de savoir profiter de chaque occasion pour peut-être aussi faire faire un saut important à une alliance ou union. Certains diront également qu'il nous faudra toujours rester vigilants face aux dérapages toujours possibles, dans le cadre de ces alliances, notamment au niveau du maintien de nos grands objectifs. C'est vrai.

Rester à l'écart des grands mouvements d'alliances, de peur de faire des erreurs, ne fait pas partie de l'approche que nous préconisons, car à ce compte, nous ne ferions plus jamais rien. À tout prendre, on serait aussi bien de fermer boutique.

Les grandes périodes de bouleversement amènent leurs lots de défis, d'exigences, et de choix parfois très difficiles, mais c'est aussi durant ces mêmes périodes que nous pouvons aussi accomplir de grandes choses, nous distinguer, et démontrer concrètement la valeur de notre présence.

C'est dans ce camp que nous, communistes, voulons œuvrer et c'est également pour cela que le Parti communiste doit continuer d'exister, faire sa part, en conjonction avec tous ceux et celles qui ont aussi à cœur les intérêts et l'avenir des travailleurs et des travailleuses, mais aussi de notre nation.

Joignez-vous à nous !

Le Comité exécutif central de l'ASLN

Programme politique de l'ASLN

Mise au point :

Le programme politique que vous vous apprêtez à lire et qui est le notre, ne se veut d'aucune manière une liste d'engagements à mettre en pratique d'ici les 2, 3 ou 4 prochaines années. Ce n'est pas non plus une sorte de plate-forme ou de programme, comme la plupart des autres partis ont l'habitude de produire, surtout quand vient le temps de participer à des élections.

Nous ne considérons même pas ce programme comme étant, de toutes les manières, vraiment réalisable, dans son entièreté, dans le cadre du système capitaliste actuel, ainsi que dans le cadre des lois en vigueur, ainsi que sous le carcan fédéral qui est le nôtre jusqu'à nouvel ordre, c'est à dire jusqu'à ce que le Québec devienne pleinement indépendant.

Même si certaines des mesures exposées pourraient finir par voir le jour, d'ici là et surtout d'ici à ce qu'un gouvernement voué clairement à un agenda socialiste puisse également voir le jour, nous considérons que pour l'essentiel ce programme ne pourra être pleinement mis en pratique que lorsque nous serons d'ores et déjà en train de bâtir cette nouvelle société socialiste.

Il s'agit donc d'un programme sur le long terme, qui précise et clarifie en même temps là où nous voudrions aller, bien au delà des combats plus quotidiens qui sont les vôtres, mais aussi les nôtres. Est-ce que le tout pourra se faire toujours en droite ligne, sans heurts, ni contradictions, ni compromis ou reculs possibles, à un moment ou un autre ? Personne à ce point-ci ne peut jurer de rien à ce propos, ni même prévoir avec certitude comment le tout pourrait finir par se concrétiser.

Programme politique de l'ASLN

Probablement, au fil de notre propre implication, de même que des changements qui pourraient survenir, en lien avec plein de facteurs sur lesquels nous n'avons de toutes les manières que bien peu de contrôle, que ce programme pourrait continuer d'évoluer et de se peaufiner aussi. Peut-être également qu'un éventuel gouvernement, auquel nous participerions, pourrait finir par poser des gestes qui pourraient être vues, à priori, comme étant en contradiction avec certains des éléments que nous affirmons présentement dans ce programme. Parfois, pour pouvoir avancer, il faut également être prêt à poser des gestes, en rupture apparente avec ce qu'on pouvait jusqu'à là mettre de l'avant, de manière à pouvoir ensuite rebondir plus forts et plus à même d'affronter des obstacles non prévus. Ainsi fonctionne souvent la politique, l'important restant de garder en tête ce qui devrait nous guider en bout de ligne et de pouvoir donc finir par y revenir d'une manière ou d'une autre. D'où l'importance d'avoir en même temps un programme comme celui-ci.

Dépendamment de comment les choses continueront d'évoluer, peut-être devrons-nous reporter, au moins pour un certain temps, la mise en place de certains aspects de programme, changer aussi certaines priorités, par rapport à ce qui était initialement prévu.

Il y a plein de choses qui, actuellement, pourraient venir compliquer ou même changer, jusqu'à un certain point, la donne. On peut notamment mentionner les changements climatiques, la crise énergétique qui, elle, quoiqu'on puisse penser ou faire, ne disparaîtra pas non plus et pourrait bien finir par nous obliger à faire des choix possiblement assez déchirants. À tout cela s'ajoute évidemment aussi le contexte international, toujours très mouvant, ce qui pourrait arriver avec les États-Unis, qui sont nos voisins immédiats, tout au sud de notre frontière, et auxquels nous continuons toujours d'être très dépendants, bien malheureusement, les crises migratoires qui ont toutes les

Programme politique de l'ASLN

chances de prendre encore plus d'ampleur dans le futur, ainsi que tant d'autres facteurs externes.

Une fois cela dit, il y a au moins 3 choses qui, elles, ne devraient pas changer, quoiqu'il arrive. Les voici :

De un, à moins de devenir pleinement indépendant, il sera extrêmement difficile, sinon impossible, de pouvoir appliquer ce programme, surtout si, en plus, la situation politique interne et internationale devait se compliquer encore plus.

De deux, la nationalisation des principaux moyens de production, de manière à récupérer l'essentiel des richesses, actuellement produites dans notre société, mais qui demeurent néanmoins encore contrôlées par des intérêts privés, au moment où on se parle, et donc non disponibles pour être ensuite redistribuées plus socialement, dans le meilleur intérêt de cette même société, restera toujours préférable, en même temps qu'un élément clé de tout programme de sortie de crise, par rapport à toute forme de statu quo.

De trois, tout changement en profondeur de notre société ne pourra jamais se faire de manière efficace et durable sans l'apport et la participation des travailleurs et des travailleuses eux-mêmes, soient ceux qui, de toutes les manières, sont à la base de tout processus de création de richesses. C'est ce que nous appelons, pour notre part, le pouvoir ouvrier.

Cet autre aspect des choses est très certainement un des autres éléments clés qui devraient nous permettre d'éviter que les choses ne finissent, à la longue, par déraiper, comme ce fut le cas trop souvent le cas ailleurs, dans le cadre d'autres tentatives de construction du socialisme.

Ce sont là certains des axes les plus importants de notre programme politique qui, quoiqu'il arrive, devrait rester au

Programme politique de l'ASLN

cœur de nos préoccupations futures. Vous voulez savoir ce que nous, communistes, ferions si demain nous nous retrouvions au pouvoir, en coalition ou non, et en quoi nous pourrions faire mieux que bien d'autres partis politiques ? Prenez alors le temps de lire notre programme. Vos préoccupations sont aussi les nôtres et vous devriez donc aussi vous retrouver dans plusieurs de nos propositions.

Programme politique de l'ASLN

Compte tenu de la situation actuelle et du degré de nos connaissances quant au développement de la lutte des classes au Québec, les membres de notre organisation conviennent de ce qui suit :

1. À propos de l'accession du Québec à une pleine indépendance

La première condition nécessaire à l'émergence du socialisme en sol québécois est l'accession à l'indépendance nationale.

Rapidement après son élection, un gouvernement souverainiste, pouvant compter sur l'appui d'une majorité de député-ees, devrait rapidement convoquer l'Assemblée nationale afin de faire adopter par celle-ci la feuille de route, détaillant les différentes étapes et tâches à remplir afin de réaliser en bout de ligne l'indépendance du Québec.

Cette feuille de route aura au préalable fait l'objet d'une négociation et d'une entente les plus larges possibles entre les différentes composantes du mouvement souverainiste et aura également été au cœur de la campagne électorale ayant amenée à la formation de ce nouveau gouvernement.

Dès lors, et jusqu'à la déclaration effective de cette indépendance pour le Québec, et sans autres préalables, la réalisation de cette feuille de route sera en tête des priorités de ce gouvernement.

Parce que cette stratégie d'accession à l'indépendance aura été largement débattue et présentée devant la population avant et pendant la campagne électorale qui aura précédé la victoire de ce gouvernement souverainiste, donnant du

Programme politique de l'ASLN

même coup à ces élections un caractère référendaire, et en s'appuyant aussi sur le fait qu'une majorité de députés souverainistes auraient été ainsi élus-es, nous considérons que ce gouvernement aurait alors toute la légitimité nécessaire pour agir de la sorte.

Nous rejetons l'idée voulant qu'un référendum gagnant serait obligatoirement nécessaire, en surplus de tout ce qui est mentionné plus haut, et ce dès le début du déclenchement de tout ce processus.

Il devra y avoir ultimement tenue d'un référendum, mais celui-ci viendra beaucoup plus tard et viendra plutôt coiffer tout ce processus. Il ne portera pas non plus sur l'utilité ou non d'enclencher ce processus d'accession à l'indépendance, puisque cette question aura déjà été tranchée et la déclaration d'indépendance en tant que telle déjà proclamée, mais bien plutôt sur le contenu d'un projet final de constitution pour un Québec indépendant, lequel aura été élaboré au préalable par une assemblée constituante.

Parmi, les toutes premières tâches qui devront être accomplies et qui devraient en même temps figurées en haut de liste de la feuille de route mentionnée plus haut, il devrait notamment y avoir -- cette liste est cependant loin d'être exhaustive -- le dépôt et l'adoption d'une loi affirmant clairement que les différentes institutions fédérales n'auront plus aucun droit de juger de ce qui serait bon ou non pour le Québec et que l'Assemblée nationale sera désormais souveraine en tout.

Cette loi déclarera également caduque et sans plus aucune valeur pour le Québec tous les vestiges de la monarchie britannique.

Un projet de constitution temporaire, qui aurait déjà fait l'objet de discussions larges, auprès de la population, et qui s'appuierait également sur une entente au sein du

Programme politique de l'ASLN

mouvement souverainiste, serait soumis avec l'objectif qu'elle entrerait immédiatement en vigueur dès la proclamation d'indépendance. Même chose en ce qui concerne un plan très clair et précis sur la transition à mettre en place au niveau des différentes institutions relevant toujours, pour le moment, du Fédéral.

Cela inclurait des mesures concrètes au niveau du système judiciaire, incluant ce sur quoi le choix des prochains juges devrait reposer, le système carcéral, le versement des pensions en provenance du Fédéral. Cela inclurait également de choisir pour savoir s'il fallait ou non que le futur Québec ait une armée, l'avenir des différents traités qui nous liaient jusqu'ici via notre appartenance au Canada, nos relations internationales, etc.

Un autre projet de loi définissant les contours de la future citoyenneté québécoise, serait aussi adopté.

Dans chacun de ces dossiers, il y aura eu au préalable des consultations et cela se ferait avec un maximum de transparence. Il y aurait aussi un échéancier clair. Nous, communistes, auront mis de l'avant, à chaque fois, nos propres idées en la matière, telles que déjà décrites dans les autres sections de notre programme. La mise en place d'une Assemblée constituante, chargée d'établir un projet de constitution plus complet et définitif, se fera selon des modalités restant à être définies. Le résultat de ses travaux serait ultimement soumis pour approbation par le biais d'un référendum, comme mentionné plus haut.

La mise en place d'une réforme du mode de scrutin, incluant l'introduction d'un système de type proportionnel, ferait également partie de la feuille de route devant amener à l'indépendance, mais tout comme la mise en place de l'assemblée constituante, cela viendra vers la fin de toute cette démarche. Cela ne veut pas dire qu'il ne pourrait pas y avoir, entre temps, des négociations entre les différents

Programme politique de l'ASLN

partis souverainistes, afin de commencer dès maintenant une forme de proportionnelle entre nous.

L'indépendance du Québec devant nous conduire vers un progrès social, nous militerons tout au cours de ce processus afin de pousser pour que l'éventuelle constitution d'un Québec indépendant inclut un maximum d'éléments progressistes dans la perspective d'une transition au socialisme, entre autres le droit à l'éducation à tous les niveaux, le droit à un système de santé public et universel, le droit à un revenu décent, le droit de grève, etc., ainsi que d'enchâsser dans cette constitution le principe de démocratie participative avec des conseils locaux.

Ce projet de Constitution plus complète, avec tout le processus de consultation qu'il impliquera, viendra compléter les manquements à la Constitution temporaire qui aura été adoptée plus tôt, dans les étapes précédentes de tout ce processus.

Cela viendra du même coup renforcer, à une échelle encore jamais vue, le caractère profondément démocratique et transparent de toute la démarche souverainiste puisque jamais, jusqu'ici la population ne fut consultée que ce soit par rapport à l'actuelle constitution canadienne, laquelle nous fut carrément imposée, faut-il le rappeler, ou pour la précédente mouture de constitution sur laquelle le peuple québécois n'avait jamais eu plus son mot à dire.

Cette Assemblée constituante aurait également, et ultimement, à revoir l'actuelle Charte des droits et des libertés de manière à en faire tous les ajouts et modifications qui s'imposeraient afin de la rendre meilleure et plus complète.

D'ici à ce que ce gouvernement puisse effectivement se faire élire avec un tel mandat, nous, communistes, militeront pour faire valoir, partout, l'importance pour

Programme politique de l'ASLN

l'ensemble du mouvement souverainiste de s'unir autour d'une stratégie et une même feuille de route. Cela exigera forcément beaucoup de patience et de flexibilité. Toutes les différentes composantes du mouvement souverainiste devront être prêtes à faire, chacun de leur côté, un certain nombre de compromis afin qu'une telle unité puisse se réaliser. Il en ira de l'avenir même du projet souverainiste.

2. Mettre fin non seulement à notre dépendance politique, mais aussi économique

Une fois cette étape cruciale derrière lui, le peuple québécois pourra enfin se réclamer libre de la culture impérialiste oppressante. Toutefois, il faudra patienter un peu plus longtemps avant de pouvoir se réclamer libre de toute forme d'impérialisme, étant donné la dépendance économique de la nation québécoise vis-à-vis des États-Unis ainsi que de la fédération canadienne.

Ce problème devra impérativement être corrigé de la manière la plus rapide possible, en diversifiant nos partenaires économiques, même si cette démarche peut prendre un certain temps. Un effort particulier sera entrepris pour développer beaucoup plus nos échanges ainsi que nos relations économiques, avec les différents pays d'Amérique Latine, notamment ceux qui sont dirigés par des gouvernements de gauche.

Une renégociation de la place du Québec, au sein de l'ALENA, ainsi que de tous les autres traités que le Canada aura signé en notre nom, devra également faire partie des priorités d'un tel gouvernement, au sein duquel le PCQ œuvrerait. Le maintien d'une quelconque dépendance vis-à-vis d'un partenaire, quel qu'il soit, ne peut que grandement nuire à la quête d'une réelle indépendance - et donc du socialisme - au Québec. Tout futur traité ou entente que signerait le gouvernement d'un Québec indépendant devrait nécessairement être basé sur les principes d'égalité et de respect de la souveraineté des différents États concernés.

3. Par rapport à nos rapports futurs avec le reste du Canada, ainsi qu'avec les peuples autochtones et Inuit

La déclaration unilatérale d'indépendance du Québec, ainsi que la nouvelle Constitution dont se doterait le Québec, confirmeraient le fait que le Québec reprend immédiatement, et sans autre délai, possession de toutes les terres, biens et propriétés, anciennement sous le contrôle du fédéral canadien.

Il est en même temps évident qu'il faudrait éventuellement en venir à une entente avec le gouvernement canadien concernant la cession de tous ces biens et propriétés.

Une fois cette déclaration unilatérale faite, le gouvernement du Québec ferait tout en son pouvoir pour s'assurer qu'une telle entente serait conclue dans les meilleurs délais, ainsi qu'au meilleur avantage des deux parties. Une telle entente devrait aussi inclure le partage des dettes.

De manière urgente, ce gouvernement aura également à reprendre les pleins pouvoirs en matière de justice, y compris au niveau criminel (ce qui relève actuellement et exclusivement des compétences fédérales); il devrait rapidement mettre en place son propre système de cours de justice et de juges, ce qui inclurait la mise en place pour le Québec de sa propre Cour suprême.

Par rapport au dossier d'une éventuelle association entre un Québec pleinement indépendant et le Canada, cela devrait également faire le sujet de négociations qui pourraient ou non se faire en même temps, ou après.

D'entrée de jeu, une telle association pourrait s'avérer

Programme politique de l'ASLN

utile. Tout dépendamment de la situation qui prévaudrait alors, des détails devant régir une telle association, ainsi que du degré de volonté existant, notamment du côté du reste du Canada, pour réaliser une telle association. Une négociation rapide et fructueuse par rapport aux questions relatives au partage des biens et dettes, devrait favoriser du même souffle la négociation de nouveaux rapports, en vue d'une éventuelle association avec le reste du Canada. Il serait cependant hasardeux, à ce stade-ci des choses, de se prononcer plus à fond sur le sujet, puisque tant de choses peuvent encore changer.

La question de nos relations avec les peuples autochtones et Inuit devrait également être regardée avec attention. Un Québec indépendant devrait nécessairement reconnaître à ces peuples les mêmes droits que nous réclamons pour nous-mêmes. Il devrait offrir à ces peuples la possibilité de vivre côte à côte avec le peuple québécois, dans le cadre de ce nouvel État indépendant du Québec, tout en s'assurant que ces peuples puissent en même temps profiter de pouvoirs beaucoup plus larges que tout ce qu'ils ont pu avoir jusqu'ici, sur leurs propres territoires.

À cet effet, cela prendra, encore une fois, la mise en place de toute une série d'autres négociations, avec chacun de ces peuples. Ces négociations devraient également prévoir la possibilité que l'un ou plusieurs de ces peuples pourraient ultimement décider de ne pas suivre le reste du Québec et former leur propre État. Un Québec indépendant respecterait alors leur choix, sans chercher à s'immiscer dans leurs propres processus décisionnels, et chercherait en même temps à trouver une solution réaliste et mutuellement avantageuse à toutes les parties, notamment là où Québécois et Premières Nations partagent le même territoire.

4. Renforcement du rôle de l'État et réorientation de sa politique internationale

La marche vers le socialisme doit comporter une période de transition reliée aux réalités politiques et économiques. Notre proximité avec les États-Unis ne doit pas être prise à la légère et il faut s'attendre à des représailles économiques, de même qu'à un assaut massif de propagande de sa part et de son allié, c'est-à-dire la bourgeoisie canadienne. Lors de cette phase, nous devons être excessivement prudents et faire preuve de flexibilité, car la population québécoise n'acceptera pas de recul quant à son niveau de vie et la menace d'un renversement pèsera sur nos décisions.

Dans la première phase, les banques seront nationalisées et les caisses populaires seront mises sous tutelle gouvernementale. Les banques états-uniennes qui opèrent à l'intérieur de nos frontières ne seront plus autorisées à prendre de nouveaux clients et les comptes des utilisateurs existants seront fermés après une période déterminée. Les secteurs de l'énergie, de la santé et de l'éducation, opérant sous contrôle privé, seront nationalisés en totalité. De plus, en appui au système de santé universel et gratuit, une société pharmaceutique d'État sera créée afin d'améliorer l'accès aux médicaments.

L'éducation sera universelle et gratuite avec obligation de retour à la société sur des périodes variant selon les programmes d'enseignement poursuivis. Des allocations mensuelles de subsistance seront octroyées aux étudiants.

Plusieurs programmes sociaux seront mis de l'avant afin de servir adéquatement la population québécoise. Le nombre de places en garderie publique sera augmenté et les tarifs

Programme politique de l'ASLN

journaliers supprimés.

Lors de cette période, le gouvernement au sein duquel œuvrerait le PCQ, procédera à une refonte complète des lois du travail, notamment en ce qui concerne la Loi sur la santé et la sécurité au travail, la Loi sur les accidents de travail et des maladies professionnelles et la Loi sur les normes du travail.

Le nombre d'inspecteurs au service de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) sera augmenté et le mandat des syndicats en termes de prévention sera élargi.

Des mesures pénales sévères visant les employeurs non respectueux des lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail seront mises en application. Concernant les normes du travail, des inspecteurs seront mis à contribution afin de s'assurer de leur application.

La semaine de travail sera réduite et le salaire minimum haussé ; on œuvrera également à réduire le plus possible le travail de nuit. La syndicalisation sera de son côté élargie et facilitée. Pour ce qui est de l'environnement, un vaste programme sera mis sur pied afin de veiller à un développement durable et respectueux des écosystèmes.

Des tarifs douaniers éthiques seront mis en application afin que la concurrence manufacturière étrangère soit plus juste envers les travailleurs québécois. Ainsi, les pays octroyant des conditions de travail et des revenus équitables seront favorisés. Du même coup, une pression s'exercera sur les gouvernements des pays émergents afin qu'ils améliorent les conditions de travail de leurs populations.

En ce qui concerne les entreprises québécoises, il leur sera interdit d'opérer ou de sous-traiter à l'étranger sans se conformer à des normes éthiques déterminées

Programme politique de l'ASLN

préalablement par le gouvernement du Québec.

Des ententes économiques seront signées avec des pays progressistes afin de nous libérer de notre dépendance face au marché états-unien.

Un effort particulier sera fait, à ce titre, afin de développer nos relations avec les pays membres de l'ALBA, ainsi que du MERCOSUR. Plus notre économie reposera sur des échanges équitables avec ces derniers et plus il y aura d'alliés économiques et politiques progressistes pour le Québec, mieux nous serons outillés pour transiter vers le socialisme du 21^e siècle. Le nombre de pays partenaires déterminera donc la vitesse à laquelle se fera cette transition.

5. Transformation de l'économie et décentralisation politique

Au gré de la consolidation de cette symbiose économique éthique, nous serons en mesure de débiter une phase de nationalisation des moyens de production en priorisant les entreprises du secteur de la haute technologie et des communications. Graduellement, ces nationalisations pourront s'étendre à d'autres secteurs. Les sociétés d'État du secteur de la haute technologie se verront octroyer un rôle précis : augmenter la productivité des entreprises québécoises afin de permettre une diminution du temps de travail, ainsi que développer le transport et l'énergie propre.

Du côté des communications, une société œuvrant dans la téléphonie, la câblodistribution, les services Internet, la télévision et la presse écrite devra également être mise sous contrôle étatique. Par le biais de ces moyens, le gouvernement du Québec procédera à une vaste campagne d'éducation citoyenne. Les télé-diffuseurs, radiodiffuseurs, de même que la presse écrite appartenant à des intérêts privés, se verront dans l'obligation de se conformer à un code d'éthique et de mettre gratuitement du temps d'antenne ou de l'espace à la disposition du gouvernement.

Suite à la nationalisation d'entreprises du secteur des communications et par une politique énergique d'éducation et de consolidation idéologique fructueuse, nous serons en mesure de débiter la phase de décentralisation, qui se veut également en être une de démocratisation politique.

Programme politique de l'ASLN

Des conseils régionaux seront créés dans tout le Québec afin de permettre aux régions un développement reposant sur leurs besoins et aspirations. Des enveloppes budgétaires seront octroyées régionalement afin de décentraliser la gestion des organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux. Des infrastructures régionales seront mises sur pied afin d'administrer les services à la population.

Peu à peu, les taxes et impôts – toujours déterminés par le gouvernement central - seront perçus par ces administrations régionales.

Une proportion sera retournée à Québec pour financer les opérations des ministères et organismes appartenant à ce pallier gouvernemental, dont la Milice populaire et la Sûreté du Québec. Des sommes d'ajustement seront par la suite versées par le gouvernement central aux régions qui en auraient besoin.

6. La transition vers le socialisme

Une fois les régions prises en charge par les conseils et les administrations régionales, le gouvernement central ou l'administration régionale favorisera, par le biais de prêts sans intérêt octroyés aux comités de travailleurs, le rachat de leurs entreprises des mains des propriétaires selon les critères gouvernementaux, là où l'État ne prévoit pas intervenir sous formes de nationalisations, avec ou sans compensation.

Durant la première phase de la collectivisation d'une entreprise, le créateur possédera cinquante pour cent plus un (50% + 1) des voix du conseil d'administration. Lorsque l'entreprise aura généré le profit nécessaire pour rembourser en totalité le prêt, les travailleurs récupéreront sa totalité et en seront les uniques propriétaires. Cette récupération par les travailleurs se fera de manière graduelle au gré du remboursement. La majorité détenue par le créateur ne pourra durer plus d'un an à partir de la date du début de la collectivisation. Les fonds syndicaux seront autorisés à financer le rachat des entreprises par les travailleurs aux mêmes conditions que celles énumérées précédemment.

Les syndicats, de leur côté, auront un rôle distinct de celui des comités de travailleurs. Devant s'assurer d'abord du respect des droits des travailleurs, ils auront un rôle consultatif au sein de l'administration de l'entreprise. Ceux-ci seront affiliés à des centrales syndicales indépendantes.

Peu à peu, les différentes régions du Québec se développeront selon leurs besoins, leurs ressources et leurs forces. Les travailleurs prendront le contrôle de leurs

Programme politique de l'ASLN

milieux et toucheront enfin la plus-value de leur travail. La transformation du paysage politique, économique et social, de bâtir le socialisme. Ainsi, les régions gagneront en autonomie et l'État central diminuera sa taille.

L'économie sera dynamisée par cette décentralisation et l'individu sera à même de se réaliser, par lui-même et pour lui-même, au cœur d'un environnement sain. La mainmise de l'État central sur les secteurs de l'énergie et de la haute technologie permettra de mettre la science et la technologie au service des citoyens. La hausse de la productivité ne permettra plus la mise à mort des entreprises entre elles par une compétition tant ridicule qu'effrénée. Cette technologie, désormais au service des travailleurs québécois, permettra plutôt de diminuer le temps passé au travail et de se réaliser en tant qu'humains ouverts sur la culture et sur le monde.

La vitesse avec laquelle émergera l'État socialiste québécois dépendra de la consolidation des alliances économiques internationales. Plus la conjoncture internationale sera favorable à sa consolidation, donc plus il y aura d'États qui entreprendront de bâtir eux aussi le socialisme, plus le socialisme prendra son essor chez nous au Québec. Ensuite, nous assisterons graduellement à la naissance d'une société sans classe où, aidé par la technologie et l'abondance, chacun apportera sa contribution à sa manière et selon ses propres capacités.

C'est à ce moment, après qu'elle eût enfin connu l'âge adulte, que l'humanité atteindra la maturité, la prospérité et la paix.

7. Autres mesures à incidence fiscale ou économique qui seraient mises en place :

Un gouvernement, œuvrant dans un Québec indépendant, et auquel notre parti serait associé, prendrait également, sur un plan fiscal, les mesures suivantes :

- Abolition des taxes sur l'ensemble des produits de première nécessité.
- Abolition de toutes les taxes sur l'électricité.
- Transformation des différents paliers actuels d'imposition en vue de la mise en place d'une nouvelle échelle d'imposition plus progressive ; cela permettrait de taxer proportionnellement et de manière plus juste les revenus ; les tranches de revenus supérieures à 150 000\$ se verraient désormais imposer un taux de 75%.
- Diminution significative du plafond de contribution à des RÉER, considérant que la contribution annuelle actuelle moyenne par individu se situe bien en-dessous de ce qui est actuellement permis; les plafonds actuels favorisent les plus riches et représentent en même temps une perte nette pour l'État.
- Ajout de ressources additionnelles pour combattre l'évasion fiscale vers les paradis fiscaux existant sur la scène internationale.
- Rétablissement de l'impôt sur les successions et abolition des avantages reliés aux fiducies familiales.
- Rehaussement du niveau de taxation des entreprises, tout en instaurant un impôt minimum

Programme politique de l'ASLN

pour celles-ci (tel que cela existe déjà en Europe et même aux États-Unis).

- Revue en profondeur de tout le processus d'allocation des subventions aux entreprises privées et remplacement graduel de cette approche au profit des prises de participation par l'État ou par les salariés eux-mêmes.
- Rehaussement des taxes sur les gains de capitaux jusqu'à la hauteur de 75%.
- Élargissement des règles d'imposition, en matière de rémunérations aux dirigeants d'entreprise, pour inclure aussi le versement d'options d'achat.
- Abolition de toutes les subventions aux écoles privées.
- Resserrement des règles reliées à l'octroi ainsi qu'au renouvellement des privilèges fiscaux accordées aux organismes dit de charité.
- Mise en place d'une taxation pour tous les mouvements spéculatifs (taxe Tobin).

Un tel gouvernement s'engagerait également, sur un plan plus strictement économique, à entreprendre les choses suivantes :

- Créer une banque d'État ; un tel gouvernement renforcerait aussi la réglementation des caisses populaires pour en rendre la gestion plus démocratique. Cette nouvelle banque nationale serait accessible à tous, dans toutes les régions. Cette banque serait aussi une société d'État fournissant des services d'assurance de tous types, chargée d'offrir à la population au meilleur coût possible des couvertures en assurance de biens et/ou de

Programme politique de l'ASLN

personnes ; il n'y aurait d'autre part aucun frais d'administration de chargé pour l'ensemble des services offerts.

- Créer une société d'État pour ramener dans le giron public le développement et la gestion des différents parcs d'éoliennes.
- Centraliser, toujours sous le contrôle de l'État, tout le dossier de l'approvisionnement en médicaments.
- Créer également une société d'État, Énergie-Québec, qui surveillerait les prix de l'essence et du gaz naturel, établirait le prix (plancher et plafond) pour les produits pétroliers et sanctionnerait les entreprises effectuant des fraudes et/ou qui hausseraient leurs prix indûment. De plus, cette société d'État veillerait, par une taxe verte, à créer un fonds pour financer fortement la recherche et le développement de technologies vertes.
- Créer un programme national visant le développement de coopératives de travail, notamment par la formation de salariés.
- Créer un programme national pour favoriser toutes les phases de transformation, de l'extraction à la production, en passant par la conception et la fabrication, de sorte à favoriser les 1^{ère}, 2^e et 3^e transformations dans les localités et régions du Québec, tout en accroissant le nombre d'industries à valeur ajoutée.
- Mettre en place des incitatifs pour favoriser les achats locaux, régionaux et nationaux, notamment en obligeant les marchés d'alimentation à réduire le transport des denrées ainsi qu'en les obligeant à

Programme politique de l'ASLN

allouer un plus grand espace pour les produits locaux/régionaux, au détriment des produits importés.

- Interdire le fait d'émettre, d'acheter ou de vendre des bons boursiers sur le carbone et tout autre gaz nocif à l'environnement, ce qui mettra fin à une partie de ce frauduleux droit de polluer l'environnement.
- Rendre le régime québécois d'assurance parental complètement à la charge des employeurs.

De manière à mieux protéger l'environnement, ce gouvernement prendrait aussi les mesures suivantes :

- Il rendrait complètement gratuit le transport en commun dans les grands centres urbains.
- Il améliorerait, à grande échelle, les opérations de recyclage et de compostage de nos détritux.
- Il imposerait un prix plafond à l'essence, telle que le permet déjà la loi québécoise.
- Il relancerait, via l'État québécois, le dossier des véhicules électriques, construits ici.
- Il resserrerait toute la réglementation existante en matière de protection de l'environnement, ainsi que les amendes prévues en cas de non-respect des lois en vigueur par les gros pollueurs. Ces nouvelles règles obligerait, notamment, une entreprise quittant un terrain pollué à le nettoyer et à le décontaminer au besoin, et ce, autant que faire se peut, avant qu'elle ne quitte ou laisse vacant ledit terrain. Pollué. Pour les fautifs, les amendes seraient proportionnelles aux torts causés ainsi qu'à la récidivité ou non de ceux-ci ; les amendes seraient de nature dissuasive car notre but est qu'il n'y ait, à

Programme politique de l'ASLN

terme, ni pollution ni de droit de polluer.

- Il imposerait une règle pour que tout nouveau projet d'envergure, au niveau économique, doive désormais tenir compte des plus récentes conclusions en matière de protection de notre environnement, de même que des constats déjà établis au niveau du caractère limité de nos ressources naturelles, de manière à s'assurer que de tels projets ne viennent pas aggraver encore plus la situation déjà fort préoccupante qui est la nôtre, sur le plan de l'équilibre entre les forces de la nature et l'être humain.
- Il créerait un institut de recherche en développement écologique et durable, visant entre autres celui de l'énergie solaire et il accorderait un soutien gouvernemental plus grand aux petites entreprises agricoles de type paysan.
- Il interdirait sur tout le territoire du Québec la construction de nouveaux ports méthaniers, ainsi que l'extraction du gaz et du pétrole de schiste.
- Il favoriserait le développement sécuritaire du transport ferroviaire et maritime et Il découragerait le transport routier de longue distance.
- Il imposerait une surtaxe sur les véhicules utilitaires sport (VUS), sauf dans un but de travail et, à l'opposé, accorderait un congé de taxe à l'achat de véhicules à énergie propre.
- Finalement, il implanterait aussi des mesures visant à contrer la désuétude planifiée par le biais d'une extension des garanties obligatoires sur tous les produits vendus au Québec.

8. Le salariat : de la duperie à l'émancipation politique

Le salariat est fondé sur un gigantesque mensonge : ce mode de production serait celui qui offrirait le plus de liberté aux travailleurs et travailleuses. L'histoire politique du monde aurait abouti au capitalisme et à la démocratie libérale après plusieurs tâtonnements et serait maintenant achevée selon la maxime célèbre que « *l'histoire est finie* ».

Notre propre vision des choses, à cet égard, est toute différente. Le milieu de travail, loin de représenter un exemple de liberté, est bien plutôt un concentré de tout ce qui ne va pas dans notre société. Les salariés de toutes catégories sont soumis à une autorité qu'ils-elles n'ont pas choisie. La société marchande est fondée sur l'obligation de réclamer, pour vivre, un travail à ceux qui détiennent le pouvoir et les moyens de production. Malgré la possibilité de changer d'employeur, ce marchandage oblige à renoncer dès le départ à une véritable liberté et à une maîtrise élargie de son destin.

Les lieux de travail ont modernisé l'image de ce qu'on pouvait avoir de l'esclavage dans le passé ; ils restent néanmoins le creuset de ce qui apparaît comme la dernière forme d'autoritarisme. Mais ce qui importe de dire de nos jours, c'est que ces endroits où s'exerce le travail, de lieux d'exploitation qu'ils sont aujourd'hui, pourraient devenir, dans le cadre de la lutte pour l'établissement d'une nouvelle société socialiste, leur contraire et se transformer en un très puissant levier d'émancipation pour toute la société, y compris en ce qui concerne la nécessité d'élargir à une échelle encore jamais vue les grands principes de démocratie ainsi que la réalisation du bien commun.

Programme politique de l'ASLN

Quand on prend la peine de comparer ce qui se passe à tous les jours, au travail, aux différentes règles de fonctionnement supposées régir les relations dans n'importe quelle société se disant démocratique, nous vivons encore, dans chacun de nos milieux de travail respectifs, comme au Moyen-Âge.

C'est comme si les règles de fonctionnement démocratiques ne pouvaient s'appliquer à partir du moment où on entre au travail. Cet anachronisme, qui fait partie des fondements même du capitalisme, est au nombre des choses que nous, communistes, voulons faire disparaître.

Nous vivons encore comme au Moyen-Âge au niveau de nos méthodes de fonctionnement dans les lieux de travail ; cela doit changer.

9. À propos de l'importance des milieux de travail

Quand nous affirmons que le socialisme devra impliquer une extension sur une échelle encore jamais vue de la démocratie, partout à travers les rouages de cette société, et qu'il n'y aura tout simplement pas de projet de société socialiste qui pourra résister à l'usure du temps sans cette condition, ce n'est pas parce que nous voulons juste bien paraître.

C'est d'abord et avant tout parce que nous voulons tenir compte des expériences passées de socialisme, ailleurs dans le monde, qui n'ont finalement pas bien tourné. C'est aussi parce que notre projet inclut, de manière très concrète, de nombreuses propositions visant à étendre partout ce mode de fonctionnement démocratique, notamment dans les milieux de travail.

C'est finalement aussi parce qu'en misant sur l'élargissement des règles de démocratie pour y inclure la gestion de nos différents lieux de travail, cela devrait du même coup profiter à toute la société dans sa quête de rapports plus humains, basés sur la solidarité, l'entraide et le respect mutuel, plutôt que sur l'individualisme, la mesquinerie et la loi du plus fort où on est encore prêt à tout pour écraser l'autre.

Tout cela découle de la place centrale qu'a déjà aujourd'hui, et continuera encore d'avoir demain, les cadres dans lesquels s'effectue le travail sur l'évolution dans toute la société.

10. Des assemblées sur les lieux de travail pour élire des représentants et des représentantes

Les lieux de travail, d'un endroit à l'autre, peuvent varier beaucoup ; conséquemment, il n'est pas toujours aisé de concevoir comment le pouvoir ouvrier et les règles de fonctionnement démocratique pourraient s'implanter dans ces endroits.

Une des premières actions prioritaires, au niveau démocratique, qu'un gouvernement, auquel nous serions partie prenante ou en coalition, serait d'obliger d'implanter, partout, dans chaque lieu de travail, là où il y a au moins 25 employé-e-s, et de rendre obligatoire la tenue d'assemblées générales et souveraines, des travailleurs et travailleuses, au moins une fois par année.

Cela ferait partie des changements au Code du travail qui devront être implantés. Cette démocratie élargie aux milieux de travail, où chacun et chacune passe encore huit heures par jour, pour la plupart, deviendrait avec le temps un des piliers du futur pouvoir ouvrier.

Comme il est pratiquement impossible de se priver de la représentation politique ou de la délégation de pouvoir, même sous le socialisme (une société qui émerge du capitalisme et qui est encore marquée par l'influence historique du droit bourgeois), ces assemblées de travailleurs et de travailleuses, serviraient aussi bien à élire les représentants et les représentantes de ces employé-e-s, qu'à discuter des règles de fonctionnement, de même qu'à échanger et trancher sur les grandes orientations issues de l'État et/ou de la direction de leur propre entreprise sous forme de plan.

Programme politique de l'ASLN

Les représentants et représentantes, ainsi élu-e-s, pourraient ensuite siéger sur les différentes instances de l'entreprise ; ils pourraient aussi, selon le cas être délégués pour représenter leurs confrères et consœurs à d'autres niveaux, notamment aux niveaux des différents organismes de gestion de l'État existant sur un plan régional. La présence à ces assemblées serait rémunérée, comme les vacances annuelles, et la participation.

Ces assemblées se tiendraient le temps nécessaire aux prises de décision et à l'élection des divers représentant-e-s. Ceux-ci seraient ensuite redevables devant les travailleurs et travailleuses qui les auraient élu-e-s et auraient à rendre compte de leur mandat devant l'assemblée suivante.

Selon les besoins, d'autres assemblées, en surplus de l'assemblée annuelle, pourraient aussi être convoquées.

Des membres des assemblées seraient en même temps formé-e-s aux procédures délibératives et ils ou elles présideraient eux-mêmes ces séances. Ils ou elles seraient les responsables du maintien de la souveraineté de ces assemblées.

11. À propos de la gestion au quotidien des opérations sur les lieux de travail

Une fois la conquête du pouvoir politique faite, et tel que déjà décrit dans les sections précédentes, nous ne pourrions socialiser d'un seul coup, et en même temps, toutes les entreprises œuvrant dans les différents secteurs de l'économie. Il subsistera conséquemment, et pendant un certain temps, bon nombre d'entreprises qui continueront d'être gérées par des patrons, sans que les travailleurs et les travailleuses puissent avoir le dernier mot en matière de gérance.

Qu'une entreprise soit sous propriété publique ou privée, la poursuite de ses opérations, au niveau de chaque lieu de travail, devra obligatoirement relever d'un comité de gestion au sein duquel les travailleurs et les travailleuses auraient leurs propres représentants. Ces représentants et représentantes des travailleurs et des travailleuses, choisis lors de ces assemblées tenues sur les lieux de travail, devront former, au strict minimum, au moins 30% de tous les postes existant au sein de ces comités de gestion.

Cette règle s'appliquera aussi bien aux entreprises sous gestion de l'État, qu'aux coopératives de travail ainsi qu'aux entreprises plus traditionnelles ou privées. Dans les entreprises d'État, cette proportion pourrait en même temps être plus importante. Dans ces mêmes entreprises sous contrôle étatique, de même qu'au sein de tous les différents ministères et organismes relevant de l'État, les travailleurs et les travailleuses devraient être capables d'élire, sur chacun de ces comités de gestion, une majorité des membres.

12. Qui sera responsable de quoi ?

Ces comités de gestion seraient, de leur côté, responsables de la nomination de tous les cadres supérieurs œuvrant dans leur lieu de travail respectif. Ils seraient également responsables de la bonne marche des opérations au niveau du lieu de travail, incluant l'application des directives provenant de plus haut ; ils veilleraient aussi à ce que toutes les réglementations, lois et conventions collectives en vigueur soient bien respectées.

Les chefs d'équipes, ainsi que les contremaîtres, œuvrant à un niveau plus bas, dans chaque département, pourraient être élu-e-s, pour leur part, par les travailleurs et les travailleuses eux-mêmes attaché-e-s à ces départements. Cela pourrait se faire à l'occasion d'assemblées spéciales, organisées au niveau des départements.

Certaines exceptions pourraient exister quant à l'application de la règle de majorité touchant à la composition des comités de gestion ; cela pourrait notamment s'appliquer aux bureaux administratifs des sièges sociaux des sociétés d'État, de même qu'aux bureaux relevant de la haute direction des différents ministères d'État.

La balance des postes de responsabilité serait ensuite comblée par des gens nommés par la direction de chaque entreprise, au niveau plus central ou régional. Tout cela ferait également partie des modifications au Code du travail.

13. Il y aura une représentation spéciale des travailleurs et travailleuses sur les instances régionales de l'État

Les travailleurs et les travailleuses pourront également élire, lors de ces assemblées, leurs propres représentants et représentantes devant siéger au niveau des administrations régionales de l'État.

La majorité des postes, sur ces instances régionales, seraient comblés à l'occasion d'élections régionales, lesquelles impliqueraient alors toute la population, dans chacune de ces régions.

Un tel processus garantirait du même coup que les travailleurs et les travailleuses, qui forment la majorité de la population et jouent également un rôle crucial dans la production de richesses, soient bien représentés, notamment à cet échelon particulièrement important du pouvoir d'État.

Ce sera un moyen de plus pour concrétiser ce que nous entendons par « *pouvoir ouvrier* ».

Rappelons, à cet égard, que notre vision d'une société socialiste pour le Québec s'appuie sur une approche très décentralisée et qui donnerait beaucoup de pouvoirs aux régions.

Ces représentants et représentantes, issus des différents milieux de travail, viendront s'ajouter à ceux et celles qui auront déjà été élus à la proportionnelle, au niveau de toute la population de chacune de ces régions.

Comme cela est déjà mentionné dans les autres sections,

Programme politique de l'ASLN

bon nombre de prérogatives, actuellement détenues par le pouvoir central, seront décentralisées vers les régions dans le cadre de notre projet de société socialiste.

14. Des représentants et représentantes révocables

Comme n'importe quel autre élu, ces représentants et ces représentantes, que ce soit au niveau régional, ou ceux ou celles qui auraient été élu-e-s au niveau local, pourront être démis de leurs fonctions, y compris en cours de mandat, advenant qu'ils ou elles perdraient la confiance de ceux et celles qu'ils sont supposés représenter.

La procédure à suivre dans un tel cas sera la même que pour les député-e-s élu-e-s à l'échelle nationale.

15. À propos de l'élaboration du plan central

L'élaboration d'un plan central de production des biens et services, pour l'ensemble du pays, serait un des points centraux de notre vision en matière de développement économique et resterait une prérogative de l'État et des ministères œuvrant pour lui. Mais à cause des nouvelles règles de fonctionnement qui entreraient en vigueur dans chaque milieu de travail, tout ce travail d'élaboration et de définition d'un plan central pourrait aussi être bonifié et amélioré, grâce aux délibérations des assemblées souveraines de salariés.

Grâce à ce plan, l'État s'assurera : a) que les priorités en matière de développement économique satisfassent en premier les besoins de la population, et non pas la seule recherche du profit maximum, comme c'est le cas actuellement ; b) que tout cela se fasse en même temps de la manière la plus coordonnée possible.

L'élaboration d'un tel plan marquerait un très net changement par rapport au caractère désordonné avec lequel s'opèrent les politiques actuelles de développement économique. Cela démontrerait par le fait même la supériorité du nouveau type de société que nous voulons bâtir par rapport aux méthodes traditionnellement associées au capitalisme.

Instruits et compétents, la grande masse des travailleurs et des travailleuses pourrait ainsi être amenée à évaluer et à donner son opinion sur le plan proposé par l'État, ainsi que sur ses conséquences par rapport à leurs propres vies, celles de leurs familles, et tout le reste de la société dans son ensemble.

16. Qui aura le dernier mot au niveau de ce plan de développement ?

Qui aura le dernier mot, de l'État ou des assemblées de travailleurs et de travailleuses, dans la discussion en vue d'appliquer un tel plan ?

Les contours de la réponse à cette question ne seront pas faciles à déterminer à cause de la complexité des enjeux impliqués.

Chose sûre, un État socialiste devra toujours user de persuasion, d'éducation, de choix démocratiques librement consentis, pour atteindre ses objectifs, y compris en ce qui concerne la gestion de la société.

Des gens habitué-e-s à travailler ensemble, pour vivre, devraient être en mesure de comprendre la nécessité de contribuer par leur pratique de travail à l'édification de la nouvelle société en adhérant, aussi volontairement que cela est possible, aux efforts à fournir collectivement pour produire les biens et services.

Un tel plan devra d'abord tenir compte de la situation globale, au niveau de toute la population, ainsi que des mandats que les élu-e-s, au niveau de l'État central, auront reçu suite à leur élection.

Il devra également tenir compte des particularités de tous et toutes, y compris, dans chaque secteur, de ceux et de celles qui seraient plus directement touchés par telle ou telle mesure ou décision.

Si des contradictions devaient naître, dans le cadre du processus d'adhésion au plan de production, c'est la

Programme politique de l'ASLN

démocratie, la persuasion et l'éducation qui devraient avoir le premier rôle dans leur solution.

C'est à l'État et à ses fonctionnaires que devrait revenir « *le fardeau de la preuve* ». Les travailleurs et travailleuses seraient ainsi accompagnés durant le processus de décision par l'appareil d'État. Les critiques et propositions des travailleurs et des travailleuses prises en compte dans les assemblées, seraient des moyens de perfectionner le plan.

Devant des crispations éventuelles de ce processus, les travailleurs et les travailleuses auront toujours la possibilité de révoquer leurs représentants et représentantes, selon la procédure requise. Le passage à l'opposition, dans le cadre de ces assemblées, deviendrait alors, pour ceux et celles qui auraient été révoqués, une occasion de s'autocritiquer et d'enquêter sur les raisons ayant amené ces travailleurs et ces travailleuses à remettre en cause leur confiance dans leurs représentants.

Quand des contradictions seront mises au jour, ce qui ne manquera pas de se produire à l'occasion, elles seront considérées comme des contradictions au sein du peuple et elles seront résolues selon des méthodes démocratiques.

Ceux et celles qui pourraient être tentés d'escamoter un tel processus, pour éviter la critique et chercher à maintenir leur propre pouvoir, envers et contre la volonté de ceux et de celles qu'ils sont pourtant supposés représenter, pourront faire face à la justice. L'État s'assurera, à cet égard, que les travailleurs et travailleuses, de même que la population en général, auront accès à tous les recours nécessaires pour faire respecter leurs volontés.

17. Le pouvoir ouvrier s'exprimera également sous d'autres formes

L'un de ces aspects se concrétisera autour de la place accordée aux syndicats, ainsi qu'aux différentes autres formes d'organisation populaire.

De par leur présence, qui sera largement encouragée, cela devrait favoriser l'émergence, face au pouvoir central, de différents contre-pouvoirs. Cela devrait aussi aider à combattre le danger d'une toujours possible trop grande centralisation des pouvoirs, ainsi que le retour aux pratiques bureaucratiques, deux écueils qui pourraient éventuellement nuire à notre objectif central visant à toujours plus renforcer les grands principes de la démocratie.

Nous, communistes, sommes également convaincus du fait qu'une future société socialiste devra non seulement encourager la syndicalisation de tous les travailleurs et travailleuses, de même que le renforcement de tous les autres mouvements populaires, mais qu'elle devra également prendre les moyens nécessaires pour, non seulement garantir, mais aussi faciliter l'exercice de droits aussi fondamentaux que ceux de faire la grève, de s'organiser et de manifester.

Un gouvernement, auquel nous serions partie prenante ou en coalition, aurait l'obligation morale de transformer en profondeur le code du travail, ainsi que l'actuelle charte des droits et libertés, de manière à y intégrer des références explicites aux différentes revendications des syndicats en matière du droit de grève, ainsi que du droit à se syndiquer, de même que tout ce qui concerne les autres droits mentionnés plus haut.

Programme politique de l'ASLN

Un des rôles dévolus aux syndicats ainsi qu'aux différentes autres organisations populaires sera de s'assurer que a) l'État et ses différents paliers, ministères et différentes sociétés d'État associées gardent toujours en tête les intérêts de la population, en commençant par ceux des travailleurs et des travailleuses b) que les député-e-s, ainsi que tous les autres représentants et représentantes élu-e-s, y compris les représentants des travailleurs et des travailleuses élues à partir des assemblées tenues sur les lieux de travail, prennent aussi les meilleures décisions possibles, quitte à ce que ces organismes puissent au besoin faire valoir leur désaccord quand cela s'avérera nécessaire selon eux.

Dans les assemblées régionales, de villes ou de quartiers, des postes participant aux délibérations et aux décisions pourraient également être réservés à ces organismes.

18. Les questions de démocratie au cœur de notre projet de société socialiste

Si le processus historique de conquête du pouvoir par les ouvriers et les ouvrières, ainsi que leur parti, devait venir, à un moment donné ou un autre, à se scléroser, tous les mécanismes mentionnés plus haut pourraient alors aider à remettre tout ce processus sur ses deux pieds et éviter ainsi que cela ne dérape encore plus.

De par l'expérience passée des diverses sociétés socialistes, il nous apparaît d'autant plus important, dans ce contexte, de mettre bien haut, en priorité, et au cœur de notre projet de société socialiste, toutes ces questions de démocratie, sur comment tout cela pourrait s'appliquer, y compris au niveau du fonctionnement, au sein de chaque lieu de travail.

19. D'autres mesures à prendre

Parmi les autres mesures à prendre, et qui auraient aussi un impact très important sur la suite des choses, au niveau des différents milieux de travail, il faudrait également prévoir :

Au niveau de la reconnaissance du droit de grève et du droit de syndiquer, nous revendiquons :

- La reconnaissance en tout temps, et sans restriction aucune, du droit de grève pour tous les travailleurs et travailleuses, sans exception; qui plus est, ce droit devrait être explicitement reconnu dans une éventuelle Constitution du Québec; ce droit de grève pourrait être exercé, non seulement à la fin des conventions collectives, mais également tout au long de celles-ci; ces grèves pourront prendre différentes formes; cela pourra se produire dans le cadre de la renégociation des conditions de travail, dans une entreprise; cela pourra aussi prendre la forme de grèves générales ou politiques.
- Une simplification des procédures permettant la syndicalisation des non-syndiqués, incluant la possibilité de la syndicalisation multi patronale.
- L'extension à l'ensemble des salarié-e-s, incluant les cadres, du droit de se syndiquer ; cela doit également aller jusqu'à inclure les travailleurs et les travailleuses autonomes.
- L'imposition d'une limite maximale de 5 ans pour toutes les conventions collectives.
- L'obligation pour toutes les parties impliquées dans la

Programme politique de l'ASLN

cession partielle ou totale des activités d'une entreprise de reconnaître à chaque fois, et sans possibilité d'échappatoire, les conventions collectives en vigueur, ainsi que tous les droits et obligations qui en font partie.

- L'interdiction des clauses orphelines.

Nous nous objectons à tout affaiblissement de l'actuelle formule Rand et nous exigeons en même temps qu'on augmente le nombre d'inspecteurs chargés de faire respecter les normes du travail.

Nous lutterons également pour que soit inscrit dans la future Constitution du Québec une clause interdisant à l'État d'adopter des lois visant à restreindre ou interdire l'exercice du droit de grève pour un groupe donné de travailleurs ou de travailleuses.

Nous lutterons aussi pour renforcer dans le code du travail les dispositions anti-scabs ainsi que de lutter pour que l'État québécois adopte de nouvelles réglementations lui permettant de bloquer à nos frontières tout produit fabriqué par des briseurs de grève œuvrant à l'extérieur du Québec alors que des employés d'ici seraient en grève contre le même employeur.

En matière de réduction de la semaine de travail, nous revendiquons :

- Que la semaine normale de travail soit, dans un premier temps, réduite de 40 à 35 heures, et ce avec un ajustement des salaires pour qu'il n'y ait pas de perte dans les salaires. Le temps supplémentaire se calculerait alors après 35 heures de travail ; dans aucun cas, un employé ou une employée ne pourrait être obligé d'en faire ;

Programme politique de l'ASLN

- Dans un deuxième temps, cette même semaine serait encore réduite à 30 heures

En matière de congés fériés, nous revendiquons :

- L'ajout de neuf (9) congés fériés additionnels, chômés et payés ; ces nouveaux congés incluraient le 24 décembre, le 26 décembre, le 31 décembre, le 2 janvier et le 1er mai.

Au niveau de la formation de la main-d'œuvre, nous revendiquons :

- La bonification de la Loi 90, de manière à obliger les employeurs à défrayer désormais un minimum de 3% de la masse salariale dans la formation de la main-d'œuvre.
- Qu'il y ait plus de mécanismes de contrôle afin de s'assurer de l'application de cette règle.

En matière de protection accrue des travailleurs et travailleuses, en cas de fermeture et/ou de licenciements, nous revendiquons :

- L'instauration de normes beaucoup plus sévères pour favoriser les travailleurs et les travailleuses, lors de fermetures et de licenciements, notamment par l'accès aux livres comptables de l'entreprise, ainsi que l'obligation de rembourser, du côté de l'employeur, et dans les cas de fermeture, l'ensemble des prêts et subventions consentis par l'État, à défaut de quoi l'État pourra saisir les actifs et avoirs de l'entreprise sans aucune compensation; les employeurs devraient également être tenus d'avertir beaucoup

Programme politique de l'ASLN

plus longtemps en avance la venue de licenciements, à défaut de quoi il y aurait des peines sévères; l'employeur devrait également être tenu de payer pour les programmes de reclassement et de reformation destinés aux employés touchés par ces licenciements.

En matière de santé et de sécurité au travail, nous revendiquons :

- Une augmentation substantielle du nombre d'inspecteurs de la Commission Santé et Sécurité au Travail (CSST) ;
- Un élargissement du mandat du représentant en prévention ;
- Un élargissement, également, de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST) à tous les secteurs d'activités ;
- Un renforcement du caractère pénal de cette loi face aux employeurs délinquants ;
- Une reconnaissance de la nature collective du droit de refus d'exécuter un travail dangereux pour sa santé et/ou sa sécurité ou celle des autres ;
- La modification de la loi afin de favoriser davantage l'élimination des dangers à la source ;
- Une mise à jour et élargissement de la liste des maladies professionnelles ;
- L'élimination des assignations temporaires, sauf lors

Programme politique de l'ASLN

de retours progressifs prescrits par le médecin traitant;

- L'obligation pour l'employeur qui aura soumis un travailleur accidenté ou malade à une expertise médicale de lui payer, à montant égal, le coût d'une expertise avec le médecin de son choix ;
- Les services d'un plaideur devraient désormais offerts à tout travailleur ou travailleuse lors de représentations devant la Commission des lésions professionnelles (CLP); ce service sera offert par la CLP et défrayé entièrement par l'employeur ;
- Une augmentation substantielle des indemnités pour préjudices corporels.

20. Comment les questions de rémunération pourraient être mieux gérées sous le socialisme

Entre la manière la plus souvent inadéquate dont les gens sont rémunérés sous le capitalisme, et la manière dont ils pourraient l'être sous le socialisme et, ultimement, sous le communisme, ce sera comme le jour et la nuit.

Parce que l'État ouvrier jouera alors un rôle sans commune mesure avec ce qui se passe présentement, il contrôlera une portion substantielle des moyens de production. Ce contrôle ira en s'accroissant de façon constante, faisant en sorte qu'il deviendra ainsi, et de très loin, le principal employeur dans notre société. Ses politiques auront alors un impact plus direct sur la rémunération des gens. Mais il y a plus.

Conséquemment à la nationalisation des moyens de production, la richesse produite et découlant du travail effectué par tous ceux et celles qui œuvreront désormais pour l'État et les différentes sociétés d'État, ne sera plus accaparée de manière privée par les anciens propriétaires de ces moyens de production, hors des choix promus par cet État.

Bien au contraire, cette richesse sera désormais à la disposition de l'État. Cela permettra à celui-ci d'avoir davantage les moyens de ses ambitions pour favoriser une plus grande justice sociale à tous les niveaux. Cette justice sociale inclut la rémunération.

Programme politique de l'ASLN

Présentement, la majeure partie des revenus de l'État proviennent des impôts et taxes en tous genres. Ceux-ci sont prélevés le plus souvent et le plus largement de nos poches de contribuables. Les plus riches possèdent toutes sortes de manières de ne pas payer d'impôts ou de n'en payer qu'une fraction. On passerait à une situation où l'État ouvrier aura désormais le plein contrôle sur l'entièreté de qu'on appelle la "*plus-value*". La plus-value, c'est la part de richesse produite par les travailleurs et les travailleuses que ceux-ci ne voient jamais. Elle est continuellement accaparée de manière privée par les propriétaires des moyens de production. Les travailleurs n'ont aucun contrôle sur ce à quoi la plus-value pourrait servir par la suite.

Tout ce qui ne sera pas nécessaire à l'entretien et au développement de ces moyens de production, de même qu'à l'entretien et au développement de toutes les autres infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de notre société, ainsi qu'à la rémunération désormais plus équitable de tous et chacun, et il en restera encore pas mal, pourra également par la suite être retourné sous forme de programmes sociaux et/ou de charges jusqu'ici sous la responsabilité des individus, pris isolément, mais qui pourront être pris en charge désormais, en tout ou en partie, par l'État.

Un rôle élargi pour l'État

L'État pourrait ainsi non seulement continuer de payer pour notre réseau public de santé et d'éducation, mais également voir à élargir la couverture de services

Programme politique de l'ASLN

gratuits (en accordant par exemple à tous et toutes la pleine gratuité des soins de la vue, des soins dentaires, de même qu'un accès tout autant gratuit aux études supérieures), augmenter de manière importante les montants de subventions en matière de logement, de transport en commun, de justice, mais également de culture et de sport, de manière à couvrir entièrement, ou à tout le moins de façon accrue, l'ensemble des coûts associés à ces services.

En agissant ainsi, c'est-à-dire en prenant sur lui ainsi d'absorber toutes ces dépenses, l'État permet un meilleur accès à tous ces services et domaines, notamment pour ceux et celles qui n'en avaient pas les moyens jusque là. Cela permettrait de dissocier les concepts de rémunération du type de travail, ainsi que de la place que détiennent les travailleurs et travailleuses au sein du processus de production de richesses dans notre société. Ce processus peut devenir particulièrement aliénant, d'autant plus si on se trouve au bas de cette organisation sociale.

Cela permet de rendre les concepts de rémunération non seulement plus justes, mais également plus respectueux des besoins de tous. Cet autre aspect des choses est important, parce que deux personnes pourraient fort bien faire le même genre de travail et jouer des rôles similaires dans une même entreprise, mais en ayant, en même temps, des besoins différents. Les besoins des gens peuvent différer à cause de leur situation familiale spécifique, des endroits où ils vivent, de leurs besoins personnels, de leurs propres affinités, de leurs lieux d'intérêt, etc.

Programme politique de l'ASLN

Ce qu'il faut en comprendre est le fait suivant : en tant que communistes, non seulement nous devons œuvrer à ce que tous et toutes soient mieux rémunérés, toujours selon le travail effectué, mais la forme de rémunération plus globale devrait également tenir compte, non pas uniquement de ce travail, mais surtout des besoins spécifiques de chacun.

On a longtemps pensé que l'on devrait être payé selon le principe "*à chacun selon son travail*". Une variante de cela consiste à parler du combat pour obtenir un plus "*juste*" salaire. Sauf que, si l'on se limite à cela, on demeure une fois encore enfermé dans une logique capitaliste. Dans les faits, on ne remet pas vraiment en cause notre relation aliénante avec le travail. On reste dans le cadre régi par les règles capitalistes, en commençant par le salariat lui-même. Non seulement cela, mais un tel mot d'ordre contient en fait une bonne part de faussetés. C'est que, même dans le meilleur de tous les systèmes, jamais un travailleur ou une travailleuse ne pourra réalistement récupérer pour lui ou elle seul le fruit de son travail dans son entièreté. C'est que, comme mentionné plus haut, une partie de cette richesse doit nécessairement servir à l'entretien et au développement des infrastructures nécessaires à la société dans laquelle nous vivons.

Comment définir ce qui serait un "*juste*" salaire, versus un salaire plus "*injuste*" ? Notre véritable cri de ralliement et but ultime, à cet égard, devrait être "*à chacun selon ses besoins*", tel que Karl Marx et Friedrich Engels en parlaient il y a de cela déjà plus de 150 ans. Comment pouvons-nous y arriver ? En arrétant de penser que notre rémunération devrait

Programme politique de l'ASLN

d'abord être associée avec le travail que nous faisons et/ou le travail que nous ne faisons pas (pour ceux et celles qui ne seraient pas en mesure de travailler). Le socialisme nous offrira en même temps l'opportunité de faire précisément cela, grâce à toutes les richesses qui pourront désormais être socialisées pour être ensuite redonnées à la collectivité, sous la supervision de l'État ouvrier, et ce, grâce notamment à la nationalisation des moyens de production.

Présentement, les prestations reçues par les travailleurs qui cessent de travailler (parce qu'ils deviennent retraités, pour cause d'accident, de conditions temporaires...) dépendent de leur ancien travail, le plus souvent. Parfois, ces travailleurs ne reçoivent rien du tout et doivent vivre de leurs économies (s'ils en ont), ou alors doivent se contenter de l'aide sociale. Et, tôt ou tard, ils peuvent se retrouver carrément dans la dèche, même si les choses allaient plus tôt bien jusqu'à là. Pourquoi ? Parce qu'ils ne participent plus à ce fameux processus de production, si cher au capitalisme. Ainsi, ils ne compteront alors plus du tout. Ou si peu. Tout au moins aux yeux de ceux qui gèrent ce système, et ce, parce qu'ils ne sont plus productifs. Ils deviennent alors un poids, plutôt qu'un atout possible. On aura même tendance, dans plusieurs milieux, à les considérer comme étant une charge de plus en plus onéreuse et "*inutile*".

Remarquez, en même temps, cet autre fait. S'ils peuvent travailler, ils peuvent continuer d'être un rouage de ce même système de production et continuer d'avoir toutes les misères du monde à juste

Programme politique de l'ASLN

joindre les deux bouts. C'est ainsi pour la simple et bonne raison que, sous le capitalisme, les patrons auront toujours tendance à payer le moins possible, juste pour leur permettre de faire davantage de profits. Cela fait également partie des règles inhérentes au capitalisme : verser des salaires décents rend l'organisation moins profitable et compétitive face à ses concurrents, ce qui la place en situation de faiblesse devant d'autres qui payent des salaires de misère.

À moins de faire partie d'un syndicat fort et combatif, sans doute que vous vivrez cela vous aussi. Et même si vous êtes syndiqués, vous devrez sans cesse mener des luttes, juste pour conserver vos acquis. Ce sera une lutte constante que vous ne pourrez sans doute pas non plus gagner tout le temps. C'est ainsi que le système fonctionne, c'est ainsi que les règles sont faites.

Remarquez enfin ceci. Parce que la grande majorité de nos moyens de production restent privés, parce que la gestion de notre économie demeure aussi largement antidémocratique, parce que l'État bourgeois travaille pour favoriser ses amis du patronat, l'État, en somme, ne prend pas ses décisions dans le sens du "*bien commun*".

Même s'il avait à cœur le bien commun, l'État actuel ne pourra jamais avoir vraiment tous les moyens de ses ambitions.

Le salaire (avec le degré de scolarisation) demeure un des critères les plus souvent utilisés pour juger de la

Programme politique de l'ASLN

"*valeur*" d'un individu. Si vous œuvrez dans un secteur qui génère de moins grandes marges de profits, parce qu'il s'agit d'un secteur moins touché par les changements technologiques et qui dépend donc d'un travail plus manuel, ou encore à cause de la compétition plus féroce, pouvant toujours exister chez les compagnies concurrentes, ou pour toute autre raison, sans doute serez-vous encore moins bien rémunéré, en même temps que vous serez sans doute considéré encore plus bas dans l'échelle des reconnaissances "*sociales*".

Sans doute, également, que votre statut, comme travailleur ou travailleuse, restera tout autant précaire, à cause de la nature de votre travail. Il en ira sûrement de même avec votre rémunération. Que votre travail puisse en même temps être particulièrement éreintant et difficile, ou même dangereux pour votre santé, ne changera pas grand chose. Dans la tête des patrons, ce n'est tout simplement pas ainsi qu'on établit la "*valeur*" d'un travailleur ou d'une travailleuse.

Bien sûr, si vous faites partie du 1% des plus fortunés, si vous participez d'une manière ou d'une autre à la gestion et à l'administration du système, si vous avez de bonnes "*connexions*", si vous pouvez profiter de la manne destinée au haut de la hiérarchie sociale, tout cela ne vous affectera peut-être pas vraiment. Cela n'aura vraisemblablement pas d'incidence sur votre mode de vie, ou si peu. Mais pour tous les autres, y compris vous qui nous lisez, sous toutes réserves, ce sera évidemment bien autre chose.

Programme politique de l'ASLN

Une tout autre vision en matière de rémunération

Changer en profondeur le mode de rémunération devrait faire partie des objectifs sociaux reliés au combat pour le socialisme, d'autant que les changements au niveau du mode de production nous permettront d'accomplir cette transformation.

La prise en charge par l'État à une échelle jamais atteinte dans la société capitaliste, même la plus "évoluée", d'autant de charges sociales, à la seule charge des individus jusque là, fait partie de ce que nous, communistes, appelons le "*salaire indirect*". Ce salaire indirect devrait prendre une place sans cesse plus importante, à mesure qu'on pourra nationaliser et socialiser les moyens de production, ainsi que toute la plus-value. Au lieu d'être générée pour satisfaire l'avarice du patronat, la plus-value est désormais générée pour tous et toutes.

Au début de la construction du socialisme, cette portion de "*salaire indirect*" sera sans doute moindre que la portion plus traditionnelle de votre salaire. L'État devra accorder plus d'attention à relever ces mêmes salaires, en commençant bien sûr par tous ceux et celles qui seront déjà à l'emploi de l'État. Il devra aussi faire passer des lois pour relever ces mêmes salaires partout ailleurs, quitte à aider financièrement les entreprises qui pourraient avoir de la difficulté à suivre le rythme; on se réfère ici surtout aux très petites entreprises œuvrant dans les secteurs où les marges de profits sont également plus petites et qui n'auraient pas encore été nationalisées.

Programme politique de l'ASLN

L'État pourra agir ainsi de différentes manières, notamment en faisant monter de manière substantielle le salaire minimum. Une simplification du Code du travail, de manière à faciliter la syndicalisation des non-syndiqués, mais aussi pour donner plus de droits aux travailleurs et aux travailleuses, serait certainement une autre avenue importante. On peut inclure dans ceci un droit de grève permanent, un meilleur encadrement de ce que les compagnies ont le droit ou non de faire et un meilleur contrôle sur tout ce qui pourrait constituer de la discrimination contre les travailleurs et travailleuses.

Probablement aussi que l'État, pour éviter de contribuer à des divisions encore plus grandes entre les gens, à propos de leur salaire, chercherait à privilégier les hausses qui profitent d'abord aux plus bas salariés. Il encouragerait également une réduction des écarts entre les mieux et les moins bien rémunérés.

Quant aux corps d'emplois qui fonctionnent encore à l'acte, tels les médecins, ils seraient aussi amenés à accepter une rémunération fixe, basée sur le temps de travail, comme n'importe quel autre type de salariés.

En bout de ligne et avec le temps, les impôts et les taxes pourraient être baissés de manière importante puisqu'ils seraient de moins en moins nécessaires au financement des opérations de l'État. Cela exclut ceux qui seraient toujours pour ceux et celles qui demeureraient tout en haut des échelles de rémunération. Les impôts pour les plus riches seraient probablement maintenus, mais seulement aux fins de

Programme politique de l'ASLN

réduire les inégalités.

Et tel que mentionné plus haut, à mesure que les capacités de l'État grandiraient et que celui-ci serait en mesure de prendre en charge toutes sortes de services offerts jusque là de manière privée, alors une telle attention pourrait progressivement faire place à une nouvelle approche misant cette fois plus sur une extension de l'offre de services, et donc, par la bande, de ce fameux "*salaire indirect*".

Concernant cette idée d'un revenu minimum garanti

À mesure que tout cela se développerait, l'État aurait en même temps la possibilité de mettre en place ce qu'on appelle un programme de revenu minimum garanti, disponible à tous et toutes, sans les travers de l'actuel programme d'aide sociale. Pourquoi ? Parce que, de un, tous les autres programmes d'aide rattachés à ce fameux "*salaire indirect*" resteraient toujours en place. C'est là une première grande différence d'avec ce qu'ont en tête bien des gens qui poussent pour cette idée de revenu minimum garanti. De deux, parce qu'il s'agirait alors d'un complément à ces mêmes programmes, pour tous ceux et celles qui ne travaillent plus, qui ne peuvent plus travailler, ou pour ceux dont les prestations ou le salaire actuel resteraient, malgré les efforts déployés par l'État, en dessous d'un minimum acceptable.

À l'heure actuelle, toute tentative d'instaurer un tel programme de revenu minimum garanti aboutirait à deux situations. Soit le résultat serait pire qu'avec les

Programme politique de l'ASLN

actuels programme d'aide sociale, soit cela finirait par devenir si dispendieux (par rapport aux capacités de l'État, avec toutes les limitations imposées sous le capitalisme), que cela rendrait un tel projet à toutes fins pratiques irréaliste. Par contre, sous le socialisme, avec tout ce qui a été mentionné plus haut, cela pourrait devenir possible. Non seulement cela, mais ce sera en même temps possible désormais, pour l'État, de faire un effort de plus pour favoriser un bien-être accru pour tous et toutes, indépendamment de leur situation respective, souvent plus limitative, face au monde du travail.

Autrement que vu sous cet angle, nous ne pouvons qu'être contre toutes les autres différentes propositions de revenu minimum garanti. D'autant que celles-ci dénaturent le plus souvent la manière dont l'ex-dirigeant syndical Michel Chartrand en parlait de son côté, et qui allait alors plus dans le sens de ce que nous affirmons ici.

De nombreux autres avantages

Un telle manière de concevoir le dossier de la rémunération aurait de nombreux autres avantages.

L'action de l'État ouvrier permettrait à tous et chacun d'économiser davantage et de mieux pouvoir choisir les services qui leur convient. La prise en charge des parcs immobiliers par l'État mènerait à une réduction du coût des loyers, de même que les coûts associés à l'accession à la propriété d'une maison, afin d'atteindre une dizaine de pourcent des dépenses de ménage, plutôt que les 50% et plus que bien des

Programme politique de l'ASLN

gens vivent présentement. La nationalisation des compagnies de transport permettrait de rendre le transport en commun, y compris le transport interrégional, gratuit. Le dégagement de montants issus de la plus-value nationalisée et socialisée permettrait également de subventionner sur une large échelle une série d'autres dépenses courantes, en commençant par celles reliées à l'alimentation. Le tout permettrait à toutes les couches de la société, et non juste à une minorité, de plus économiser, ce qui leur permettrait aussi de pouvoir se payer en même temps d'autres services, peut-être moins essentiels dans l'esprit de certains, mais non moins importants pour d'autres. Tout cela contribuerait du même souffle à démocratiser encore plus l'ensemble de notre société.

Les différences reliées aux formes de rémunération attachées au type de travail, qui est le nôtre, prendraient alors moins d'importance, puisque cette forme de rémunération ne serait plus qu'un aspect, parmi d'autres, des politiques visant à vous assurer un meilleur niveau de vie. À terme, cela permettrait également de réduire les fossés existant entre travail manuel et travail intellectuel, entre ceux et celles qui œuvrent comme gestionnaires et tous les autres qui étaient souvent traités comme de simples exécutants, entre ceux et celles qui ont pu faire plus d'études et les autres qui n'ont pas pu, peu importe la raison.

Cela devrait tout autant contribuer à éliminer les derniers vestiges de politiques sexistes ou discriminatoires, puisque l'accès à ces services, désormais plus accessibles, ou carrément gratuits, serait libéré de ces mêmes anciennes politiques.

Programme politique de l'ASLN

L'accès aux services deviendrait universel. Tout cela nous obligerait du même souffle à revoir de fond en comble nos échelles de valeurs, quant à ce qui serait désormais le plus prisé ou mis en valeur dans notre société.

Tout cela, impossible?

Serait-ce à ce point utopique d'envisager tout cela ? Du temps de l'URSS, plusieurs de ces avancées étaient pourtant en place, au moins sous une forme embryonnaire. Se loger ne coûtait presque rien par rapport à ce que nous pouvons vivre aujourd'hui, ici, au Québec. Il en allait de même pour l'accès à l'université, aux services de garde, à la pratique des sports, aux spectacles... Et tout cela, dans un contexte où l'URSS partait en même temps de très loin.

Dans l'ex-URSS, les problèmes étaient moins au niveau de l'accès à tous ces services, qu'à la quantité de biens et de services disponibles. Au moins deux raisons pouvaient expliquer le tout. De un, l'immense retard de l'économie de la Russie d'avant la révolution par rapport aux économies européennes avait forcé une part importante de l'économie à n'être dédiée qu'à rattraper ces retards de manière accélérée. Il n'y avait tout simplement pas les infrastructures économiques de base d'une société industrielle. L'URSS ne pouvait se concentrer uniquement sur la production de biens et services car les infrastructures économiques n'étaient pas suffisantes. Tout cela dans un contexte d'encerclement par des forces impérialistes particulièrement hostiles. Cela faisait en sorte de créer une forme assez pesante d'autarcie; on ne pouvait

Programme politique de l'ASLN

compter que sur soi-même, dans une perspective d'autosuffisance maximale. Et de deux, il y avait aussi l'impact de la guerre froide qui, pendant très longtemps, handicapa l'économie de l'URSS. Les autorités soviétiques ont été obligées de maintenir, sur une très grande échelle, de très fortes dépenses sur le plan militaire et ce, plus qu'ils ne l'auraient souhaité.

Aurons-nous à vivre le même genre de problèmes, et ce, à la même hauteur ? Pas vraiment. C'est que nos conditions matérielles sont très différentes de celles de l'URSS. Notre développement économique est plus avancé qu'il l'était aux débuts de l'URSS. Nos infrastructures sont déjà construites, notre population est déjà instruite, bref, le Québec est déjà industrialisé.

Les problèmes reliés à notre environnement extérieur resteront sans doute importants pour un temps. Il est vrai surtout que nous demeurons collés aux États-Unis, desquels nous dépendons toujours beaucoup. Par contre, la planète d'aujourd'hui est en même temps bien différente que celle des années 1920, du temps des débuts de l'URSS. Le monde est moins dominé par les forces impérialistes. Cela devrait également nous avantager, dans la mesure où nous devrions pouvoir nous appuyer sur ceux qui, à des degrés divers, auront aussi réussi se "*déconnecter*" de leurs anciennes dominations et dépendances.

En regard avec tout cela, nous pouvons émettre cette première conclusion: non seulement un tel plan devrait être réalisable, mais cela pourrait même nous amener à aller encore plus loin que l'URSS d'antan.

Programme politique de l'ASLN

Nous serons en mesure de tirer profit de toutes les expériences passées jusqu'ici en matière de construction socialiste, que se soit en URSS ou ailleurs.

Ce que la plupart des gens ne réalisent peut-être pas assez, concerne l'importance des sommes qui sont continuellement perdues ici à cause du caractère privé des moyens de production. Pensons notamment aux paradis fiscaux, où les compagnies et individus peuvent cacher des millions, voir des milliards de dollars. Ces sommes, invisibles aux yeux de l'État, ne seront jamais utilisées pour le bien de la société. Ou pensons plutôt à tous les allègements et évitements fiscaux parfaitement légaux qui ne nécessitent même pas la protection d'un paradis fiscal. Les sommes détournées ainsi se trouvent dans le même ordre de grandeur, et ne peuvent non plus servir aux besoins sociétaux.

Et tout cela se fait alors que les taux d'imposition des entreprises et des plus riches demeurent ridiculement bas. Imaginez ce que l'on pourrait entreprendre si on pouvait récupérer non pas 10, 20, ou même 50% de tous ces avoirs, mais bien 100%, des suites de leur nationalisation. Cela nous ouvrirait bien des portes, des portes qui ont justement besoin d'être ouvertes.

Parlons maintenant de ce que le communisme pourrait signifier à cet égard

Les communistes ont toujours considéré le système communiste comme la phase supérieure du

Programme politique de l'ASLN

socialisme. Pour nous, le communisme ne représenterait pas un système à part du socialisme, mais une extension, à une échelle encore plus grande, de tout ce que nous pourrions faire sous cet autre système. À mesure que continueraient à se développer nos moyens et nos outils pour se faire, nous pourrions du même coup faire table rase des vieilles méthodes de fonctionnement propres au capitalisme. Le socialisme deviendrait donc une sorte de période de transition.

Le nouvel État ouvrier que nous voudrions construire, sur les cendres de l'ancien État bourgeois, devrait favoriser une importante décentralisation de toutes les fonctions qui pourraient l'être. C'est également une autre manière de voir la gestion de l'État. Celle-ci devrait reposer du même souffle sur une plus grande participation des gens. Le tout serait favorisé aussi par une réduction importante du temps de travail, ainsi que de l'instauration d'une plus grande démocratie sur les lieux de travail.

En conséquence de quoi, plus nous avancerions vers le communisme, et plus l'État ouvrier, loin de se retrouver sans cesse davantage bureaucratisé et centralisé, devrait s'en aller en s'éteignant. Cela ne serait forcément pas le résultat d'un processus toujours rectiligne et simple. C'est que tout simplement la vie et l'évolution des sociétés ne marchent jamais comme cela de toute manière. Il pourrait donc y avoir à l'occasion, pour des périodes plus ou moins longues, un processus correspondant non seulement à une extension des luttes de classes, toujours sous le socialisme, mais aussi un certain

Programme politique de l'ASLN

"durcissement", au niveau de l'État en place. Par contre, la tendance générale, à plus long terme, devrait rester vers l'extinction. Plus nous serons à même d'instaurer davantage de démocratie, et plus cela deviendrait réalisable.

À mesure que le salaire, tel qu'on a encore tendance à le concevoir, prendrait moins d'importance, que l'argent, comme valeur d'échange, en prendrait également moins, tout au moins entre les individus, que le capitalisme comme système institutionnalisé prendrait plus de recul, à l'échelle de la planète, les divisions entre les gens, de même qu'entre les classes sociales finiraient par s'estomper. Les besoins d'un État, tel que nous le connaissons aujourd'hui, pourraient aussi disparaître.

D'une situation où le travail pouvait être un symbole d'aliénation, celui-ci pourrait tout au contraire, et pour la première dans l'histoire, devenir un véritable outil de dépassement. Le travail pourrait nous aider à nous épanouir collectivement et en même temps nous aider à évoluer dans notre société. On nous rétorquera sans doute que dans pareille situation, plus personne ne voudrait alors continuer de travailler. Nous ne le pensons pas. Puisqu'il ne sera plus nécessaire de travailler pour survivre et régler toutes nos factures, chaque individu pourra développer d'autres motivations au travail. Cela ne devrait pas être difficile puisque l'être humain est par définition un être profondément social qui cherche à se développer. Tout cela devrait donc contribuer aussi à développer ce que Ernesto Che Guevara appelait le développement d'un être humain nouveau, avec de plus belles valeurs.

Programme politique de l'ASLN

En fait, tant qu'à parler de sources toujours possibles de démotivation sociale, on devrait bien plus se méfier des impacts d'une bureaucratisation à outrance de l'appareil d'État, toujours sous le socialisme, qu'à une disparition graduelle du salariat en tant que mode principal de rémunération dans notre société de demain.

Comment tout cela pourrait s'agencer dans le détail est quelque chose qui peut et doit évoluer de différentes manières. C'est d'autant vrai que le communisme, comme phase ultime du socialisme, n'a jamais totalement vu le jour. On est en même temps loin d'être rendu à ce stade. Inutile de se perdre en multiples conjonctures et suppositions diverses à ce propos, l'important restant d'être clair quant à la direction à prendre.

À propos, une fois encore, des syndicats et de ce que pourrait être, dans un tel contexte, le rôle de ceux-ci

Plus l'État mettra en place les programmes et politiques décrits plus haut, plus cela aura tendance à changer le rôle que les syndicats auront à jouer dans un tel contexte. Ces derniers n'auront plus à passer autant de temps à se battre, jour après jour, pour soit obtenir de tels gains, là où ceux-ci n'existeraient toujours pas, ou encore à lutter tout autant, juste pour s'assurer que ceux-ci ne disparaissent pas. On passera alors à une situation où les patrons capitalistes n'auront plus les moyens et le pouvoir d'empiéter sur chacun des droits acquis des suites de luttes passées.

Programme politique de l'ASLN

C'est particulièrement le cas sur la rémunération. On pourrait même envisager que plusieurs de ces droits pourraient finir par être intégrés dans la Constitution du nouvel État socialiste. Pourquoi pas ?

Est-ce à dire que les syndicats n'auraient plus leur place dans une société socialiste ? Absolument pas. D'abord, parce que tout le dossier des relations de travail, dans les entreprises et sociétés d'État, ne saurait se limiter aux seules questions de rémunération. C'est aussi parce que, selon nous, il y a tout un autre pan d'activités qui pourrait être incorporé au rôle des syndicats. Il s'agit de la participation des travailleurs et des travailleuses à la gestion de leurs lieux de travail.

Précisons du même souffle un autre point important car, lorsque nous parlons de participation à la gestion des lieux de travail, nous ne parlons évidemment pas juste de pseudo-participation. Nous ne voulons pas qu'il s'agisse d'une parodie de participation, puisque toutes les vraies décisions continuent d'être prises ailleurs, à plus haut niveau, par des gestionnaires. Dans ce genre de situation, le commun des travailleurs et des travailleuses n'aura jamais un réel pouvoir.

Les syndicats pourraient jouer un rôle important dans la gestion des entreprises nationalisées et socialisées. Leur rôle ne deviendrait pas moindre, mais encore plus crucial qu'auparavant. Selon notre programme, dans les entreprises (substantiellement nationalisées), il sera obligatoire que des élections en bonne et due forme aient lieu afin de former de nouveaux comités de gestion. Ceux-ci auront pour tâche de prendre la

Programme politique de l'ASLN

relève des anciens gestionnaires. Les représentants ainsi élus des travailleurs et travailleuses seront en tout temps redevables et ainsi remplaçables. Tout cela devra être encadré ainsi d'assurer un contrôle et un suivi adéquat, ainsi que pour éviter les dérapages. Le travail des syndicats sera essentiel pour accomplir ces tâches.

Ce que cela devrait dire dès maintenant

Nous, communistes, avons développé, au fil du temps, tout un plan de lutte contre la vie chère. Il inclut notamment la nécessité d'avoir, dans chacune des conventions collectives négociées par les syndicats, des clauses d'indexation. Nous nous objectons également, dans la plupart des cas, aux conventions collectives trop longues. Elles lient beaucoup trop les mains des travailleurs et des travailleuses. Et nous ne nous limitons pas à cela non plus.

Nous encourageons toutes les mesures qui favoriseront à la fois un relèvement substantiel des salaires pour les moins bien payés, mais aussi une réduction des écarts entre ceux-ci et ceux qui demeurent les mieux rémunérés. Tout cela cadre avec plusieurs des points soulignés plus haut, mais il y a plus.

Régulièrement, nous revenons à la charge pour non seulement bonifier l'étendue des couvertures prévues pour chacun des programmes financés par l'État, mais aussi pour réclamer la nationalisation en bonne et due forme de secteurs de notre économie. Le plus souvent,

Programme politique de l'ASLN

c'est pour éviter qu'une entreprise ne disparaisse pour s'établir ailleurs dans le monde, afin de faire encore plus d'argent et/ou pour empêcher une perte de contrôle encore plus grande de nos principaux leviers économiques. Mais il y a une autre raison à tout cela, à savoir que cela nous fait progresser vers notre objectif visant à nationaliser nos principaux moyens de production en matière de biens et services. La nationalisation et la socialisation des moyens de productions nous assurera un contrôle sur ceux-ci pour le bien commun.

Quand nous suggérons également la nationalisation pure et simple de parcs immobiliers complets, détenus par des intérêts privés, c'est aussi pour la même raison. Le tout s'intègre du même coup dans notre vision ultime, dans le cadre d'un Québec socialiste, où le secteur de l'immobilier serait soustrait au contrôle de grosses compagnies. Cela ne priverait aucunement, du même souffle, le droit de tous et chacun à posséder, un jour, pour eux-mêmes, une maison, si tel n'est pas déjà le cas. Un droit des plus légitimes, soit dit en passant.

Quand nous suggérons que tel ou tel service devrait être nationalisé, si ce n'est toujours pas le cas, afin d'en rendre ensuite l'accès gratuit, comme pour le transport interrégional, nous sommes conscients que la capacité de l'État à agir dans ce sens restera limitée tant et aussi longtemps qu'un changement en profondeur du système économique et politique n'aura pas eu lieu. Il ne s'agit pas de spéculer sur l'intention ou non que tel ou tel politicien pourrait avoir d'aller dans une telle direction. Ce n'est pas non plus de

Programme politique de l'ASLN

reconnaître le fait que l'État actuel, tel que nous le connaissons, avec les nombreuses limitations imposées par la classe des capitalistes, ne saurait avoir vraiment les coudées franches. Pour nationaliser et socialiser des secteurs de notre économie, comme mentionné plus haut, cela prendrait toute une révolution, autant sur les plans politique qu'économique.

Si nous réclamons de telles mesures, ce n'est pas parce que nous serions devenus des utopistes, mais c'est parce que les gens doivent se rendre compte, par eux-mêmes, de l'absolue nécessité de ces changements. Plus il y aura de monde pour réclamer de telles mesures, plus nombreux seront les gens à même de comprendre les limites du capitalisme et par conséquent de la nécessité du socialisme.

Vue sous cet angle, la lutte contre la vie chère s'intègre comme tous les autres combats, axés autour de nos droits démocratiques, au combat plus large pour le socialisme et, ultimement, pour le communisme.

21. Notre vision d'un système judiciaire au service du peuple

Pour assurer une véritable extension de la démocratie, à une échelle encore jamais vue jusqu'ici – ce qui doit être une des grandes priorités de notre projet pour un Québec indépendant et socialiste --, nous devons non seulement apporter des changements importants à la loi électorale actuelle, ainsi qu'à la manière dont le pouvoir s'exerce à tous les échelons de la société, jusqu'à et y compris sur les lieux de travail, mais il faudra également enclencher une révision en profondeur de tout le système juridique, ainsi que du fonctionnement de nos différents corps policiers

À la base de notre futur système judiciaire, dans un Québec indépendant et socialiste, nous aurons une nouvelle Constitution proprement québécoise, de même qu'une nouvelle Charte des droits et libertés.

Ces deux textes de loi feraient au départ l'objet de travaux par une Assemblée constituante qui aurait été élue par la population et dont le mandat serait justement de rédiger ces nouveaux documents. Par la suite, ces deux textes de loi seraient également soumis pour approbation finale par la population, incluant les nations autochtones, par voie d'un référendum.

Advenant ultérieurement que le gouvernement voudrait apporter encore des changements, soit à la Constitution, ou à la Charte des droits et libertés, il faudrait encore que ce soit entériné par voie de référendum auprès de la population, incluant les nations autochtones.

Une clause spécifique de cette Constitution devrait explicitement interdire au gouvernement de surseoir à

Programme politique de l'ASLN

l'application, en tout ou en partie, de ces deux documents, quelle que soit la raison, y compris en invoquant une quelconque « *raison d'État* », comme ce fut le cas en 1970, lorsque le gouvernement fédéral eut recours à la fameuse Loi des mesures de guerre. Une telle clause interdirait également au gouvernement le fait d'adopter des lois visant à légitimer l'usage de la force contre le peuple.

Cette nouvelle Constitution inclurait d'abord toutes les dispositions définissant le rôle et les pouvoirs de chacune des différentes instances du nouvel État québécois, incluant les termes de la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif, et le judiciaire. Elle définirait clairement la nature de cet État, ce qui, d'après nous, devrait inclure une référence explicite au fait qu'il s'agirait d'un régime de type républicain et laïc, avec élection d'un président, en surplus de l'élection des députés et du gouvernement, tout en abandonnant totalement tous les liens avec la monarchie britannique, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral canadien; cela assurerait en même temps la primauté au renforcement constant du pouvoir populaire, par le peuple, et pour le peuple.

Cette constitution garantirait finalement les droits collectifs du peuple québécois et des nations autochtones.

Nous mettrions également fin à la présence à la fois d'un code civil et d'un code criminel, ce qui est un reliquat de la Conquête de 1759, ainsi que d'une structure -- l'État fédéral canadien -- avec laquelle nous ne serons plus, de toute manière, assujettis.

Tout de suite après la prise du pouvoir, et dans le cadre du processus devant amener à l'indépendance complète du Québec, le gouvernement du Québec ferait passer une loi garantissant que le code criminel canadien continuerait à s'appliquer jusqu'à ce qu'on soit capable de faire adopter un nouveau code juridique incorporant les principaux acquis du

Programme politique de l'ASLN

présent Code civil, de même que les portions du code criminel canadien correspondant à nos valeurs, en tant que société québécoise, et qui bonifierait en même temps le tout de manière combler les manques et écarts actuels.

Nous agirions ainsi de manière à nous assurer qu'il n'y ait pas de vide juridique, dès le lendemain de la déclaration d'indépendance du Québec.

Cette mesure ne serait en même temps que temporaire, le temps que le gouvernement puisse finaliser le processus de transition, sous-jacent à la réalisation effective de l'indépendance du Québec.

Tout le processus de traitement des causes devant justice, de même que la manière dont fonctionne les demandes d'appels, de même que les règles traitant de l'accès au système judiciaire, devront être réexaminés de manière à assurer une réelle application du principe voulant que tous et toutes soient égaux devant la loi.

22. Ce que ce principe d'égalité devant la loi devrait dire

Dans bien des cas, le principe d'égalité devant la loi demeure encore aujourd'hui un vœu pieux. Les individus, pris à part, n'ont pas tous et toutes les mêmes moyens financiers. L'État et les entreprises en général ont souvent des ressources quasi illimitées, lorsqu'impliqués dans des procédures judiciaires, ce qui n'est pas le cas de la plupart des gens. Pour toutes ces raisons, on ne peut pas vraiment parler d'égalité de fait dans le système actuel. Voilà pourquoi le principe, voulant que tous et toutes soient égaux devant la loi, doit impliquer que l'accès au système judiciaire soit non seulement universel, mais aussi complètement gratuit.

Ainsi, cela deviendrait comme c'est déjà le cas avec le système de santé.

Concrètement, cela veut dire l'abolition de tout frais ou ticket modérateur imposé au préalable aux citoyens désireux d'avoir accès au système judiciaire, notamment et surtout quand celui-ci est poursuivi en Cour et désirerait enregistrer un plaidoyer de non-culpabilité (comme c'est par exemple le cas au niveau de la cour des petites créances).

Cela voudrait aussi dire que les avocats ne devraient plus être capables de facturer leurs clients pour leurs services et que ceux-ci, conséquemment, seraient désormais rémunérés par l'État. Comme dans le cas des médecins. Par ricochet, le programme d'aide juridique deviendrait caduc.

Tous les citoyens devraient également pouvoir compter sur

Programme politique de l'ASLN

le fait que les causes les concernant puissent être traitées dans un délai raisonnable.

Cette question des délais est un autre aspect par lequel le principe d'égalité de tous et toutes devant la loi peut à la longue être perverti, entachant du même coup l'intégrité de tout le système. Nous avons tous et toutes en mémoire des cas devenus célèbres où procès par-dessus procès, procédures par-dessus procédures, ont fini par faire en sorte que des citoyens ont été brimés dans leurs droits de recevoir justice dans des délais raisonnables.

Une manière d'empêcher cela, et aussi de désengorger tout le système judiciaire, serait d'accorder une plus grande place aux services de médiation, de même qu'aux autres types de service de première ligne, notamment les tribunaux administratifs.

Il existe présentement une foule de tribunaux administratifs qui peuvent traiter de toutes sortes de causes. Qui plus est, sur ces tribunaux, siègent souvent des représentants ou représentantes des syndicats et/ou de la société civile. Cela tend à démocratiser encore plus le système juridique.

On pourrait rendre ces mêmes tribunaux administratifs encore plus démocratiques et transparents dans leur fonctionnement, en permettant aussi que de simples citoyens puissent y siéger pour une durée prédéterminée, selon un mode de sélection qui pourrait ressembler à celui déjà utilisé pour le choix des jurés dans les procès avec jury.

Les règles interdisant les poursuites baillons devraient d'autre part être renforcées. On devrait aussi mieux encadrer les tactiques visant à étirer au maximum les procédures, par l'une ou l'autre des parties impliquées, de manière à forcer l'abandon par la partie adverse. Même chose pour l'utilisation abusive des tribunaux.

23. Le pouvoir par le peuple et pour le peuple

Pour aider à régler plus vite les dossiers en attente, au niveau du système judiciaire, on pourrait également créer un nouveau palier de tribunaux de première instance, où ce serait à nouveau de simples citoyens qui siègeraient, en lieu et place de juges souvent déjà débordés.

Une fois encore, ces gens pourraient être choisis sur la base du même processus servant à choisir les jurés ; ils pourraient traiter des causes ne nécessitant pas justement la mise en place d'un jury, et dont le niveau de complexité demeurerait faible. Ils pourraient toujours s'appuyer sur l'aide et les conseils de juges au besoin ; cela permettrait du même coup aux juges de plus facilement se concentrer sur les causes plus complexes, ce qui devrait aussi faciliter pour celles-ci un dénouement plus rapide.

Finalement, cela contribuerait aussi à redonner encore plus de pouvoirs à monsieur et madame tout le monde, au sein même du monde juridique, un milieu qui demeure et agit, encore aujourd'hui, comme s'il s'agissait d'une chasse gardée, ne pouvant être géré que par ceux et celles qui prétendent savoir de quoi ils parlent. Ce n'est pas notre opinion.

À notre avis, s'il y avait plus d'implications de la part des simples citoyens dans le système judiciaire, cela pourrait même aider à ce que cela aille mieux et plus rondement.

Certains diront que nous cherchons à réintroduire de la sorte le concept de « *tribunaux populaires* », qui pouvaient

Programme politique de l'ASLN

avoir cours auparavant dans certains pays socialistes. C'est le cas. Souvent encore, ces tribunaux continuent à être vus comme ayant été une « *mauvaise chose* ». Ce n'est pas notre point de vue, même s'il y a pu avoir historiquement certains excès avec ce type de tribunaux.

Nous, communistes, faisons confiance au peuple.

Nous pensons que le fait d'ajouter un peu plus de « *sagesse populaire* » à ce système contribuera à la longue à l'améliorer et que cela cadre en même temps avec notre vision consistant à développer justement ce qu'on appelle le « *pouvoir populaire* », par rapport à la vieille manière de fonctionner et qui s'appuie essentiellement sur le pouvoir des élites.

La nouvelle Constitution devrait en même temps explicitement réaffirmer très clairement que tout individu est considéré innocent jusqu'à preuve du contraire et tout le système judiciaire devrait aussi être révisé de manière à s'assurer que ce principe soit concrètement respecté.

Dans le même ordre d'idées, n'importe quel citoyen devrait pouvoir intenter des procédures juridiques contre le gouvernement en permettant de contester une loi ou une décision de celui-ci, s'il juge que celle-ci contrevient à une disposition de la Constitution ou de la Charte des droits et libertés. Cela fait partie du principe d'imputabilité devant s'appliquer à toutes les instances de l'État.

Quand nous disons que tous et toutes doivent être égaux devant la loi, cela doit aussi s'appliquer au gouvernement.

L'État ne devrait pas transgresser une loi, tout comme l'ensemble des citoyens.

Nous souscrivons également au principe des référendums

Programme politique de l'ASLN

d'initiative populaire. Le peuple, et pas seulement les élus de l'Assemblée nationale, devrait pouvoir enclencher un processus visant l'ajout ou la modification de lois ou règlements, à condition bien sûr qu'il y ait un nombre suffisant de citoyens et de citoyennes pour appuyer un tel projet. D'où l'utilité d'un tel mécanisme.

24. À propos de la nomination des juges et de leur place dans ce système

Nous voulons donner plus de pouvoir et de responsabilités à monsieur et madame tout le monde dans la société de demain et cela inclut de favoriser leur participation dans le fonctionnement de notre système judiciaire. Il faut débureaucratiser et dépeussier ce système.

Est-ce à dire qu'il n'y aurait plus de place pour des juges dans un tel système ? Tel n'est pas notre vision. Selon nous, nous aurons toujours besoin de juges. Le mode de nomination de ces juges, de même que leur rôle et la place qu'ils pourraient occuper, de même que les règles d'imputabilité et de révocabilité devraient cependant être révisées parce que la manière dont cela fonctionne présentement n'a pas d'allure et que cela ne pourrait pas cadrer avec ce qui est déjà mentionné plus haut.

Pour commencer, le processus de nomination devrait être beaucoup plus démocratique et transparent qu'il ne l'est actuellement. Sur le comité devant recevoir les candidatures et faire des recommandations, une instance qui existe déjà, il devrait y avoir non seulement des gens issus du milieu juridique, mais aussi des personnes provenant de l'extérieur et qui pourraient alors représenter le reste de la société ; idéalement, celles-ci seraient élues par la population à l'occasion d'un scrutin distinct et ces gens devraient aussi être majoritaires sur ce comité.

Leur mandat consisterait d'abord à recevoir des candidatures, puis à en débattre, pour ensuite soumettre aux députés de l'Assemblée nationale leurs propres recommandations pour fins d'approbations finales, plutôt que de les faire parvenir au cabinet des ministres ou

Programme politique de l'ASLN

au bureau du premier ministre, comme c'est le cas présentement. Toutes les candidatures originellement déposées auprès de ce comité, et qui n'auraient pas été retenues, seraient également déposées, afin d'assurer un maximum de transparence à tout le processus.

Un individu qui ne serait pas disposé à ce que son nom soit ultimement divulgué auprès des députés de l'Assemblée nationale, advenant que sa candidature à un poste de juge ne soit pas retenue, ne pourrait tout simplement pas postuler.

Les juges qui seraient ainsi nommés, auraient comme responsabilité de non seulement diriger les procès devant jury, ainsi que d'entendre les demandes d'appels, mais ils agiraient aussi en tant que conseillers auprès de ceux et celles qui s'occuperaient pour leur part des tribunaux de première instance.

Ce processus de nomination s'appliquerait à l'ensemble des postes de juges, jusqu'à et y compris, au niveau de la future Cour suprême du Québec.

On pourrait aussi, de manière complémentaire, ouvrir le débat sur la possibilité que certaines catégories de juges, tout au moins au niveau de certaines cours de justice, en excluant cependant ceux de la Cour suprême, puissent être élus directement par la population, comme cela se fait déjà dans certains États américains.

Actuellement, un juge peut être destitué par ses pairs, selon une certaine procédure. Mais personne d'autre ne peut le faire. Dans les faits, les juges, une fois nommés, deviennent intouchables ; les cas de destitutions sont extrêmement rares. À l'origine, cela devait protéger l'intégrité du système judiciaire, sauf que cela a fini, avec le temps, par donner un résultat inverse.

Programme politique de l'ASLN

Comme n'importe quel autre représentant de l'État, les juges doivent être imputables et cela ne peut être uniquement que devant leurs pairs.

Considérant le fait que leur nomination devrait ultimement être entérinée par les députés de l'Assemblée nationale, ceux-ci, par un vote majoritaire, devraient aussi, en toute logique, pouvoir enclencher une procédure pouvant aller jusqu'à la révocabilité d'un juge, si ceux-ci considèrent qu'il en irait de l'intérêt public d'agir ainsi.

Le gouvernement tout seul, par contre, par simple décision d'arrêté en conseil, ne pourrait le faire.

Une telle procédure représenterait une limitation raisonnable du fameux principe d'indépendance des juges et garantirait en même temps que cet autre principe très important en droit, soit celui permettant aux représentants dûment élus du peuple de prendre toutes les décisions nécessaires au bien commun, soit aussi respecté, jusqu'à et y compris si les règles et conventions en vigueur ne sont plus suivies par un juge et que l'intérêt public est en cause.

Quel que soit l'origine de la demande visant la révocation d'un ou d'une juge, cette demande devrait être traitée par un comité ou une instance sur laquelle il devrait y avoir non seulement d'autres juges ou membres du Barreau, mais aussi des gens non issus du monde juridique et qui, idéalement, auraient été eux aussi élus démocratiquement par la population.

Une telle procédure de destitution pourrait aussi s'appliquer pour les individus qui auraient été choisis pour siéger sur des tribunaux de 1^{ère} instance.

Conséquemment à tout ce qui vient d'être dit, un gouvernement auquel nous serions associés, enclencherait

Programme politique de l'ASLN

rapidement un processus visant à réviser dans son ensemble, et selon un plan préétabli, le mandat, de même que le fonctionnement de l'ensemble des différents paliers de cours de justice existant présentement, de manière à s'assurer que tout le système judiciaire puisse effectivement, ainsi qu'à l'intérieur d'une période raisonnable, refléter les changements à implanter et déjà mentionnés plus haut.

Ce faisant, le gouvernement devra s'assurer que cela se fasse dans l'ordre et sans créer un chaos au niveau de tout ce système judiciaire.

25. À propos des corps policiers et de leur imputabilité

Nous considérons que le peuple québécois et les nations autochtones prendront à cœur et de façon déterminée la lutte pour changer le système capitaliste d'exploitation et de misère en vue de le remplacer par la nouvelle société socialiste. Le peuple doit ériger un nouveau corps policier ayant de nouvelles méthodes plus sociables ou humaines qui feront valoir les intérêts de la population et des nations autochtones en laissant derrière les méthodes du passé.

Parlant d'imputabilité, il faudrait aussi que le gouvernement révise la manière dont sont traitées les plaintes contre les différents corps de police, ainsi que celles qui peuvent être logées contre un ou plusieurs membres de ces mêmes corps de police.

Actuellement, ces plaintes sont à chaque fois traitées, derrière des portes closes, par des représentants d'autres corps policiers, faisant de tout ce processus un système opaque. Il n'y a jamais moyen de connaître le détail des enquêtes effectuées ; cela manque totalement de transparence ; c'est incestueux et tout cela fait depuis déjà des années l'objet de nombreuses critiques.

Toutes ces plaintes devraient être traitées par des personnes qui ne soient ni des policiers toujours en exercice, ni non plus d'anciens policiers. Elles devraient obligatoirement venir de milieux extérieurs aux forces policières.

Pour continuer sur le dossier de la police, nous croyons également que les policiers en exercice ne devraient jamais

Programme politique de l'ASLN

porter d'armes à feu, à moins qu'ils fassent partie d'une équipe spécialisée où cela pourrait s'avérer nécessaire, telles les équipes d'intervention tactiques de type SWAT. Dans plusieurs pays, cela est déjà établi et la sécurité publique ne s'en porte pas moins bien. Bien au contraire. Cela pourrait du coup éviter bien des excès, et aussi éviter bien des drames possibles.

Nous sommes finalement d'avis que les escouades anti-émeutes devraient être carrément dissoutes.

Il n'est pas normal que les services de police, qui sont supposés protéger les gens, soient aussi utilisés pour réprimer ces mêmes gens, brimant leurs droits, tel le droit à la libre expression, le droit de grève ou le droit de manifester. En cas d'excès, d'autres méthodes devraient être utilisées.

Même dans les cas où une action irait carrément à l'encontre de l'intérêt public, le matraquage et les arrestations de masse, tels que pratiqués jusqu'à présent par les escouades anti-émeutes, en violation directe avec les droits fondamentaux, tels qu'inscrits dans la Constitution ou la Charte des droits et libertés, ne saurait être justifiés, encore moins par un gouvernement de gauche. Il en va de même pour les opérations d'arrestations dites préventives.

Tous les corps policiers devraient avoir à rendre des comptes détaillés, au moins une fois par année, devant les élus, au niveau du gouvernement duquel ils dépendent. La manière dont fonctionne la police doit changer. La police doit véritablement devenir un instrument au service de la population. Tel n'est pas le cas actuellement.

26. Devrait-il exister une primauté de certains droits par rapport à d'autres ?

Actuellement, et quoique puissent en dire certains juristes et spécialistes des questions de droits, il existe une très nette primauté de certains droits par rapport à d'autres.

En partant, les « raisons d'État » passent par-dessus et avant tout autre droit pourtant reconnu dans les différentes chartes des droits et libertés.

Allez faire une demande pour obtenir certaines informations pouvant être jugées « *sensibles* » ou relevant de la « *sécurité nationale* », et traitant de l'activité de certaines branches de nos corps policiers, et vous verrez que vous n'irez nulle part. Nos différents paliers de gouvernements utilisent régulièrement diverses raisons d'État pour empiéter ou restreindre l'exercice d'autres droits, que ce soit avec des lois spéciales ou autrement.

Mais là ne s'arrêtent pas les exemples. Si vous empiétez sur le terrain de la compagnie pour qui vous œuvrez, durant un conflit de travail, ou si vous cherchez à bloquer un pont ou une artère importante de circulation automobile, pour mieux faire entendre votre opinion, toujours dans le cadre d'un conflit de travail, alors vous verrez que vos propres droits ne pèseront pas très lourds face au droit de gérance de votre employeur, ou un supposé autre droit plus obscur, portant sur le droit de « circuler en voiture » en toute quiétude, ou autre référence du même genre.

Dans une société socialiste, il y aura encore une certaine hiérarchisation des droits, mais pas du type de ce qui vient d'être mentionné.

Programme politique de l'ASLN

Nous continuerons à fonctionner jusque dans une certaine mesure, et durant une certaine période, à l'intérieur du cadre de ce que nous appelons le droit bourgeois parce que nous n'aurons pas le choix. Le socialisme, c'est aussi une société de transition ; nous partons d'une situation à changer, qui ne fait pas notre affaire, et nous voulons aller vers un autre type d'organisation de la société. Ultimement, nous voudrions que les classes sociales, et les écarts qui les séparent, puissent complètement disparaître, mais cela prendra du temps ; mais d'ici là, il faudra forcément composer avec la réalité du moment.

En même temps, les règles du jeu changeront et nous tenterons d'orienter toute la société dans une direction nouvelle.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'État ne pourra plus utiliser la « *raison d'État* » contre ses propres citoyens.

Les employeurs ne pourront plus non plus utiliser leur fameux droit de gérance pour continuellement contester certaines lois ou pour brimer les travailleurs et les travailleuses dans leurs droits les plus fondamentaux. Cela sera inscrit dans les lois et il y aura des dispositions claires permettant à l'État de s'assurer que cela ne se produise pas, à défaut de quoi, il pourra alors sévir.

Pour la première fois, les travailleurs et les travailleuses, et le monde ordinaire, de manière plus générale, pourra compter sur un État véritablement à son service, plutôt que d'avoir à le confronter à intervalles réguliers.

Conséquemment, les droits des travailleurs et des travailleuses, tels qu'inscrits dans la Charte des droits et libertés, ou définis dans les lois, auront toujours préséance sur l'interprétation que leurs employeurs pourraient faire de leurs propres droits de gérance.

Programme politique de l'ASLN

La liberté de culte et de conscience sera reconnue dans la Charte des droits et libertés, mais elle ne pourra pas être utilisée pour contrevenir à d'autres lois et règlements, notamment en ce qui a trait au caractère laïc des espaces publics, ou au principe de l'égalité des sexes, pour faire référence à tout le débat sur les « *accommodements raisonnables* ».

Ainsi on ne pourra pas se servir de considérations légales, en ce qui a trait à ce qui peut se passer pour un individu, au niveau de ce qu'il peut faire ou décider, au niveau de ses activités privées, pour changer ou contester des lois ou règlements régissant nos lieux publics et nos activités, en tant que société dans son ensemble. Il s'agit dans chaque cas de considérations bien différentes qui n'ont pas vraiment de lien direct entre elles.

Au cas, où il pourrait quand même y avoir conflit et qu'il n'y aurait pas de règle claire à suivre dans un tel cas, tel que définie dans une loi ou une ordonnance déjà en vigueur, ce serait alors aux tribunaux de trancher pour savoir si un accommodement est alors possible, ainsi que la manière dont cela pourrait s'appliquer.

27. Parlant de démocratie

Est-ce que tout cela serait un empiétement inadmissible par rapport à ce qui se passe déjà maintenant ? Nous ne le pensons pas. En fait, cela reviendrait à être beaucoup plus respectueux de l'ensemble des règles de base devant normalement régir une société véritablement démocratique.

Ceux et celles qui disent qu'on ne devrait jamais tenter de hiérarchiser des droits, soi-disant parce que tous les droits et tous les principes sous-jacents à ces droits seraient d'égale valeur et d'importance, ne le réalisent peut-être pas toujours, mais leur discours contribue objectivement à encourager le statu quo vis-à-vis d'une situation très largement injuste à plus d'un égard.

D'entrée de jeu, avec ce que nous proposons, cela ferait passer en priorité les intérêts de la majorité de la population, avant ceux de la minorité, ce qui est une règle de base de tout système se voulant vraiment démocratique. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, dans les sections précédentes, la société réserverait une place de choix aux travailleurs et aux travailleuses qui, en plus d'être la source principale de production de richesses dans notre société, forment aussi la vaste majorité de la population.

Cela reviendrait ainsi à remettre les priorités à la bonne place. Les droits des individus continueraient en même temps à être défendus, grâce à la présence de la Charte des droits et libertés, de même que via un accès accru, gratuit, et plus simple, à tout le système judiciaire, tel que déjà mentionné.

En fait les droits des individus s'en retrouveraient même

Programme politique de l'ASLN

augmentés dans la mesure où leurs droits se retrouveraient très clairement priorités par rapport à ce que l'État, ainsi que vis-à-vis de toutes les compagnies, et autres entités du même genre, souvent catalogués comme des « personnes morales » auraient le droit de faire.

Pendant un certain temps, il y aura deux modes de pensée qui vont continuer à s'opposer, l'un s'appuyant sur le vieux système juridique qu'on désire changer, et l'autre qui émerge.

Avec le temps, il sera crucial pour les gens et la population en général, qu'ils s'approprient pour eux toutes les questions qui ne manqueront pas d'apparaître au travers de tout cela. La consolidation ultime de ce nouveau système juridique dépendra dans une bonne mesure de la capacité de la société à favoriser aussi l'émergence d'une véritable démocratie participative.

28. Aurons-nous encore besoin d'un système carcéral et, si oui, de quoi aura-t-il l'air ?

La réforme de notre système judiciaire devra également inclure une révision sur la façon dont nous gérons les condamnations pour les personnes trouvées coupables, des suites d'un procès, ce qui inclut tout le dossier de notre système carcéral, lequel aura forcément encore sa place dans un Québec demain.

Une fois encore, le rôle et le fonctionnement de cette autre facette importante de notre système judiciaire, devront être revisités.

À ce titre, un gouvernement socialiste ou communiste, présidant à une réforme en profondeur de notre système judiciaire devrait s'assurer que celui-ci favorise le plus possible la réhabilitation des condamnés.

Les médias ont tendance, encore aujourd'hui, à laisser entendre que les programmes de réhabilitation se font au détriment de la sécurité publique.

Cela cadre avec une campagne orchestrée par les tenants de la droite conservatrice, notamment du côté d'Ottawa, et qui monte en épingle chaque cas où cela tourne mal, laissant ainsi entendre que c'est toujours comme cela que cela finit, ou presque, et que c'est pour cela qu'il faut durcir les peines, garder les gens plus longtemps en prison, et abandonner ces mêmes programmes de réhabilitation. Nous ne sommes pas d'accord avec un tel point de vue.

L'objectif du système carcéral, qui est déjà surpeuplé, n'est pas de garder le plus longtemps possible les personnes

Programme politique de l'ASLN

incarcérées, mais plutôt de favoriser leur éventuelle réinsertion sociale.

Il faudrait aussi prévoir une meilleure utilisation du temps des condamnés, ainsi que ce qu'ils font ou pourraient faire, en matière de travaux utiles, lorsqu'ils sont en prison, de même qu'un meilleur encadrement des gens qui sortent de prison, une fois leur sentence effectuée.

Finalement, nous nous objectons aussi à la tendance, issue des États-Unis, et cherchant à transformer certains procès en vastes opérations de relations publiques et médiatiques.

29. Pour une politique humaine, réaliste et responsable en matière d'asile et d'immigration

L'immigration est un sujet complexe et affectant diverses réalités politiques. Que ce soit pour son aspect social, culturel, démographique, environnemental, économique, international, juridique, chaque décision prise a des répercussions, parfois difficiles à prévoir, sur la vie de nos concitoyens et de notre société.

Au Parti communiste du Québec, nous essayons de concilier les intérêts de la population, la défense de notre culture, les réalités internationales et les questions humanitaires, les droits individuels et les défis économiques.

En premier lieu, le Parti communiste exigera du Canada de récupérer l'entière responsabilité des pouvoirs en matière d'immigration pour que le Québec puisse enfin établir des politiques migratoires selon ses intérêts et ses valeurs.

Ultimement, ce programme s'appliquera évidemment dans un Québec indépendant.

L'égalité des droits et le bien être des immigrés, que ce soient les demandeurs d'un statut d'immigrants vivant au Québec ou les résidents permanents déjà reçus, seront garantis (travail, protection sociale, aide sociale, assurance-emploi, formation continue, etc.) et défendus par l'État québécois.

Les entreprises contrevenant aux droits des travailleurs immigrés seront durement sanctionnées. Tout responsable d'entreprise ou particulier exploitant des travailleurs clandestins se verra poursuivi au criminel.

Programme politique de l'ASLN

Tous les immigrants seront sensibilisés au devoir civique de francisation. Tous se verront expliquer les valeurs universalistes et républicaines du Québec. Il sera établi un pacte d'accueil et d'intégration avec ententes réciproques insistant sur la maîtrise de la langue et le respect des droits et devoirs républicains.

Les immigrants seront mis au courant de leurs droits fondamentaux, ainsi que les usages et normes du Québec quant à l'emploi, au logement et à la vie en société, pour éviter qu'ils ne se fassent exploiter ou abuser.

Le gouvernement mettra en œuvre tous les moyens pour régulariser tous les sans-papier actuellement sur le territoire du Québec qui en feront la demande. À la suite de cela, ceux qui n'auront pas réclamé une régularisation de leur statut prendront le risque de se voir expulser ; la politique visant les immigrants illégaux s'appliquera.

Nous n'exigerons pas de quota ; mais la les politiques en matière d'immigration devons répondre aux réalités humaines et économique en jeu.

Accepter des immigrants est un devoir pour l'État. Quand on fait le choix de les accueillir, il faut en même temps être capable de les intégrer, les accompagner et les soutenir socialement et économiquement. Ce ne sont pas des ressources humaines déplaçables, exploitables, mises à disposition de notre économie et des exploiters. Pour cette raison, nous ne pouvons soutenir la politique des frontières ouvertes, ni celle des quotas.

Plusieurs termes seront employés dans le reste de ce chapitre.

Pour nous, les résidents permanents devraient avoir les mêmes droits et devoir qu'un citoyen québécois, en dehors du droit de vote et de parrainage. Ils sont ce qu'on appelle

Programme politique de l'ASLN

aussi les immigrants reçus.

Les cartes de séjour sont des cartes temporaires donnant accès au droit de résider et de travailler au Québec ; cela donne les mêmes droits et devoirs qu'un citoyen québécois, sauf en ce qui concerne, toujours, du droit de vote, ainsi que de parrainage, mais aussi des accès au programme de rapprochement familial.

Le programme de rapprochement familial permet de faire venir ses enfants mineurs et/ou les parents d'enfants mineurs déjà installés au Québec, ainsi que leurs conjoints ou conjointes.

Concernant l'acquisition de la citoyenneté québécoise

Tous les enfants nés au Québec devraient avoir par défaut la citoyenneté québécoise.

Après trois ans de résidence permanente, il devrait être possible de demander la citoyenneté québécoise.

Les différentes formes d'immigration peuvent venir des programmes de rapprochement familial, être de type temporaire ou humanitaire, illégale ou relever également de ce qu'on appelle l'immigration économique.

Dans une optique réaliste et humaniste, il est impensable de pouvoir penser interdire ou d'empêcher les immigrations familiales, humanitaires, temporaires et illégales. C'est pour cela que le Parti communiste prendra en compte prioritairement l'intégration de ces courants avant l'immigration économique.

Avant de faire venir encore plus d'immigrants économiques, il faudrait d'abord trouver une stabilité sociale et donc aussi une source de revenus adéquats à ces nouveaux arrivants.

Programme politique de l'ASLN

L'immigration familiale

Le regroupement familial permet à des familles de se reconstituer. Nous favoriserons la réunification des parents et enfants mineurs d'une même famille, ainsi que celle des couples mariés ou conjoints de fait, selon la définition donnée par la loi québécoise pour les conjoints de fait.

Pour les enfants mineurs, naturels ou officiellement adoptés, aucune restriction ne devrait exister, que se soit au niveau de la venue d'un enfant vers un de ses parents ou l'inverse.

Nous récusons les systèmes de loterie ainsi que les systèmes d'inscriptions annuelles, limitées dans le temps. La politique des « *premiers arrivés, premiers servis* » devrait être mise en place afin de donner la priorité aux demandes les plus anciennes.

L'immigration temporaire

Les travailleurs temporaires devraient être assujettis aux mêmes normes, recevoir les mêmes salaires et pouvoir compter sur les mêmes droits que tous les autres travailleurs et travailleuses au Québec. Ces travailleurs recevraient une carte de séjour pour la durée de leur contrat.

Leurs contrats devraient être rédigés selon les lois québécoises et signés par leurs employeurs, ici mêmes, au Québec. Leurs salaires devraient également être versés au Québec. Toutes les clauses qui rattacheraient un travailleur à un seul employeur, leur interdisant ainsi d'aller travailler pour une autre compagnie, devraient être interdites.

Le gouvernement imposerait une taxe spéciale aux compagnies qui décideraient d'employer une main d'œuvre étrangère alors que des travailleurs ou travailleuses locaux auraient pu faire le même travail.

Programme politique de l'ASLN

Les entreprises qui décideraient d'embaucher des travailleurs étrangers pour remplir leurs propres besoins en main d'œuvre, devraient être tenus responsables de ces travailleurs et travailleuses pendant les 6 premiers mois, suivant leur arrivée au Québec, ou jusqu'à leur réembauche par d'autres entreprises, lesquelles devraient alors assumer cette responsabilité pour le reste de la période de 6 mois.

Les travailleurs saisonniers devraient être pris en charge par l'entreprise les ayant embauchés durant toute la durée de leur contrat. Elles devront s'assurer qu'ils trouvent un logement et devront également prendre en charge leur transport jusqu'à leur lieu de travail, à défaut de pouvoir leur fournir les moyens de se déplacer par eux-mêmes. Dans les cas de licenciement, ces entreprises devront payer une indemnité à ces travailleurs, ainsi que les moyens de retourner dans leurs pays d'origine, le tout à leurs frais.

L'immigration humanitaire

« *L'entente sur les tiers pays sûrs* » devrait être abrogée ; cela permettra de limiter l'afflux d'immigrants clandestins à nos frontières. Le Québec devrait appliquer une politique internationale d'entraide auprès des pays en difficultés pour leur permettre de maintenir leur propre population sur place dans des conditions acceptables.

Le Québec pourrait se doter de centres d'hébergement, dans chacune de ses régions, sauf dans la grande région de Montréal, qui comprendraient des habitations individuelles autonomes, ainsi que toutes les commodités et toutes autres structures et institutions nécessaires à une vie normale.

Des cours de francisation pourraient y être dispensés pour tous ceux et celles qui en auraient besoin. Des services d'urgence psycho-sociaux et de santé pourraient également être disponibles gratuitement dans ces centres.

Programme politique de l'ASLN

On pourrait ainsi y recevoir, pour un certain temps, tous les réfugiés n'ayant pas de famille ou de proche au Québec. Ceux et celles qui ont déjà de la famille ou des proches au Québec, seraient en même temps invités à les rejoindre. Les membres de la famille ou les proches, qui n'auraient pas les moyens de les accueillir, pourraient recevoir une subvention de l'État pour les assister et faciliter ainsi une intégration encore meilleure.

Un permis de résidence, valable pour trois ans et renouvelable au besoin, mais non permanent, pourrait être attribué aux demandeurs d'asile, ainsi qu'une aide financière (le temps de pouvoir trouver un emploi), ainsi qu'une formation professionnelle pour leur permettre de rejoindre le marché du travail.

Les réfugiés, dont la situation dans leur pays d'origine se serait apaisée, pourront, s'ils le désirent et si la situation le permet, y retourner avec l'aide de l'État québécois, tant pour le transport que pour leur permettre de rebâtir une vie normale là-bas.

L'immigration illégale

Le gouvernement devrait favoriser la mise en place de pourparlers en vue d'en arriver à des ententes entre tous les pays pour démonter les réseaux de passeurs et de traite humaine.

Les immigrants illégaux pourraient être placés dans les centres d'hébergement, tels que définis plus haut, sans avoir cependant le droit des quitter et sans posséder également de carte de séjour, et ce, tant et aussi longtemps que leur situation n'aura pas été régularisée.

Le temps que leur dossier soit traité, ils pourraient recevoir une aide du gouvernement, ainsi que les mêmes services déjà offerts aux demandeurs d'asile.

Programme politique de l'ASLN

Ceux et celles dont le dossier serait ultimement refusé, risqueraient l'expulsion vers leur pays d'origine, ou celui depuis lequel ils sont arrivés. Pour ne pas nuire aux politiques d'immigration humanitaire et ne pas causer une injustice envers ceux empruntant les voies officielles d'immigration, les critères contre les clandestins devraient conséquemment être aussi resserrés.

L'immigration économique

Cette autre forme d'immigration regroupe la plupart des immigrants qui ne font pas partie de ce qu'on appelle les regroupements familiaux et/ou humanitaire.

Le principal défi, au niveau de ce type d'immigration, demeure le fait qu'elle est encore beaucoup trop restreinte à la grande région de Montréal ; il faudrait trouver une manière de la régionaliser nettement plus et, en même temps, favoriser les besoins réels, en matière de main d'œuvre, dans les autres régions du Québec.

Au moment de remplir sa demande pour venir ici, un immigrant économique devrait dès le départ démontrer qu'il peut communiquer en français, au moins à un niveau dit intermédiaire. Il devrait également déjà avoir en main une offre d'emploi ferme auprès d'une entreprise québécoise et cette dernière devrait tout autant s'engager à être responsable de cet immigrant pendant les 6 premiers mois suivant son arrivée.

De manière à faciliter le tout, l'État québécois pourrait mettre en place une banque de données accessible via l'Internet, afin de faire connaître aux immigrants potentiels les opportunités d'emplois au Québec. Les entreprises devraient en même temps favoriser les travailleurs et travailleuses, déjà ici, avant d'accepter un immigrant économique. Ces immigrants recevraient dès leur arrivée un statut de résident permanent.

Programme politique de l'ASLN

Toutes les autres formes d'immigration, que ce soient via le parrainage, au niveau des travailleurs spécialisés, ou du corps diplomatique, ne représentent pas une source d'immigration importante ; elles ne sont conséquemment pas détaillées ici, dans ce programme, ce qui ne devrait pas nous empêcher de développer plus tard aussi des positions à leur sujet.

Programme politique de l'ASLN

Table des matières

Préambule	3
Mise au point	9
Ch. 1 : À propos de l'accession du Québec à une pleine indépendance	13
Ch. 2 : Mettre fin non seulement à notre dépendance politique, mais aussi économique	18
Ch. 3 : Par rapport à nos rapports futurs avec le reste du Canada, ainsi qu'avec les peuples autochtones et Inuit	19
Ch 4 : Renforcement du rôle de l'État et réorientation de sa politique internationale	21
Ch 5 : Transformation de l'économie et décentralisation politique	24
Ch 6 : La transition vers le socialisme	26
Ch 7 : Autres mesures à incidence fiscale ou économique qui seraient mises en place	28
Ch 8 : Le salariat : de la duperie à l'émancipation politique	33
Ch 9 : À propos de l'importance des milieux de travail	35
Ch 10 : Des assemblées sur les lieux de travail pour élire des représentants et représentantes	36
Ch 11 : À propos de la gestion au quotidien des opérations sur les lieux de travail	38
Ch 12 : Qui serait responsable de quoi ?	39
Ch 13 : Il y aura une représentation spéciale des travailleurs et travailleuses sur les instances régionales de l'État	40

Programme politique de l'ASLN

Ch 14 : Des représentants et représentantes révocables	42
Ch 15 : À propos de l'élaboration du plan central	43
Ch 16 : Qui aura le dernier mot au niveau de ce plan de développement ?	44
Ch 17 : Le pouvoir ouvrier s'exprimera également sous d'autres formes	46
Ch 18 : Les questions de démocratie : au cœur de notre projet de société socialiste	48
Ch 19 : D'autres mesures à prendre	49
Ch 20 : Comment les questions de rémunération pourraient être mieux gérées sous le socialisme	54
Ch 21 : Notre vision d'un système judiciaire au service du peuple.....	76
Ch 22 : Ce que ce principe d'égalité devant la loi devrait vouloir dire	79
Ch 23 : Le pouvoir par le peuple et pour le peuple	81
Ch 24 : À propos de la nomination des juges et de leur place dans ce système	84
Ch 25 : À propos des corps policiers et de leur imputabilité	88
Ch 26 Devrait-il exister une primauté de certains droits par rapport à d'autres ?.....	90
Ch 27 Parlant de démocratie	93
Ch 28 Aurons-nous encore besoin d'un système carcéral et, si oui, de quoi aura-t-il l'air	95
Ch 29 Pour une politique humaine, réaliste et responsable en matière d'asile et d'immigration	97

Programme politique de l'ASLN

Programme politique de l'ASLN